



Hexacom

Conseil cinéma et audiovisuel

# Étude du marché cinématographique de Saint-Fargeau (89)

Étude réalisée dans le cadre d'un projet  
de réouverture après réhabilitation du cinéma LE BOISGELIN

Étude réalisée à l'attention de  
la Ville de Saint-Fargeau

20 octobre 2023





# Hexacom

Conseil cinéma et audiovisuel



[www.hexacom.fr](http://www.hexacom.fr)



Hexacom



[contact@hexacom.fr](mailto:contact@hexacom.fr)



04 99 62 08 88



## Vos interlocuteurs



**Éric Lavocat**

 06 08 53 60 10

 [lavocat@hexacom.fr](mailto:lavocat@hexacom.fr)



**Audrey Grel**

 06 59 95 29 04

 [a.grel@hexacom.fr](mailto:a.grel@hexacom.fr)



## Le cabinet

Hexacom est une SARL au capital de 16 000 €

Siège social : 1 chemin de Pescalune – 34830 Clapiers

SIRET 499 022 861 00029 – RCS Montpellier 499 022 861 – APE 7022 Z

# Sommaire

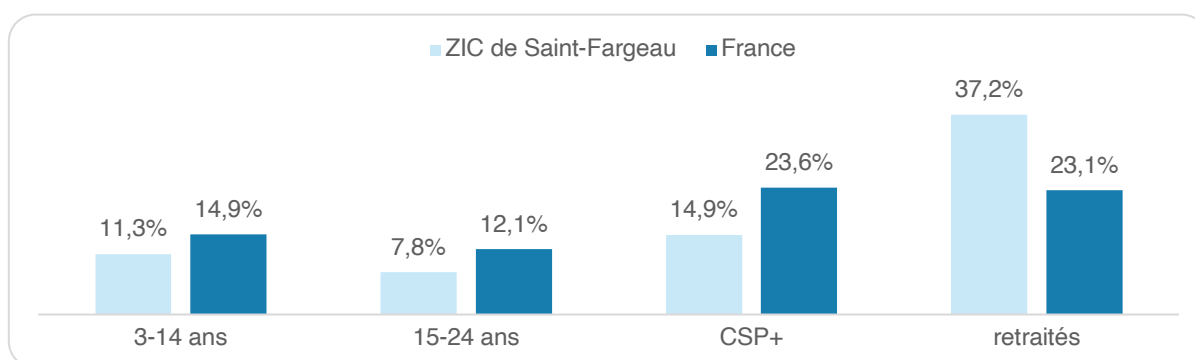
<b>Chiffres clés .....</b>	<b>5</b>
<b>1. La zone d'influence cinématographique (ZIC).....</b>	<b>9</b>
1.1 Contours.....	9
1.1.1 Contours théoriques .....	9
1.1.2 Ajustement des contours de la zone secondaire.....	10
1.2 Composition et évolution démographique.....	12
1.2.1 Composition.....	12
1.2.2 Évolution démographique.....	12
1.3 Sociodémographie de la population résidente.....	13
1.3.1 Profil sociodémographique du public du cinéma à l'échelle nationale en 2019 .....	13
1.3.2 Une nette sous-représentation des moins de 25 ans dans la ZIC .....	16
1.3.3 Les retraités bien représentés dans la ZIC .....	17
1.4 Niveau de vie.....	18
1.5 Population des résidents secondaires et bi-résidents .....	19
1.6 Conclusion sur la ZIC : des caractéristiques sociodémographiques globalement peu favorables à une forte fréquentation .....	20
<b>2. L'offre cinématographique dans et autour de la ZIC .....</b>	<b>21</b>
2.1 Équipements et résultats de fréquentation.....	21
2.1.1 Le cinéma CINÉTOILE de Toucy, à 18 minutes de Saint-Fargeau.....	21
2.1.2 Les établissements autour de la ZIC .....	22
2.1.3 Le circuit itinérant PANORAMIC.....	27
2.1.4 Les projets d'extension ou de création autour de la ZIC .....	28
2.2 Évolution de la fréquentation depuis 25 ans .....	31
2.3 Conclusion sur la ZIC : un territoire nettement sous-équipé et une faible fréquentation cinématographique.....	32
<b>3. Analyse comparative de la situation cinématographique de communes de même profil que Saint-Fargeau.....</b>	<b>33</b>
3.1 Présentation de l'échantillon.....	33
3.2 Indicateurs d'équipement .....	33
3.3 Indicateurs de performance.....	33
3.4 Indicateurs de programmation .....	34
3.5 Prix moyen .....	35
<b>4. Le marché potentiel dans le cadre d'un cinéma de proximité modernisé .</b>	<b>37</b>
4.1 La fréquentation commerciale.....	37

4.1.1	Méthodologie .....	37
4.1.2	La fréquentation potentielle théorique .....	38
4.1.3	La fréquentation potentielle résiduelle.....	38
4.1.4	La fréquentation potentielle réalisable.....	39
4.1.5	Analyse de l'impact de la crise sanitaire de la <i>Covid-19</i> .....	40
<b>4.2</b>	<b>La fréquentation scolaire .....</b>	<b>43</b>
<b>4.3</b>	<b>Conclusion sur la fréquentation réalisable totale .....</b>	<b>44</b>
<b>5.</b>	<b>La capacité idéale d'un cinéma à Saint-Fargeau .....</b>	<b>45</b>
5.1	Détermination de la jauge adaptée au marché .....	45
5.2	Les facteurs de succès d'un cinéma de proximité.....	46
<b>6.</b>	<b>Étude économique et financière .....</b>	<b>47</b>
6.1	Modélisation économique de l'exploitation avec une salle.....	47
6.1.1	Principales hypothèses .....	47
6.1.2	Compte de résultats prévisionnel sur trois ans .....	49
6.2	Le soutien automatique (SFEIC) .....	54
6.3	Les aides à l'investissement .....	55
6.3.1	L'aide sélective du CNC .....	55
6.3.2	Les aides des collectivités locales.....	60
	<b>Conclusion en six points .....</b>	<b>67</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>69</b>
	Annexe 1 – Note méthodologique.....	69
	Annexe 2 – Composition communale de la ZIC .....	74
	Annexe 3 – Grilles de calcul du marché potentiel .....	75
	Annexe 4 – Grille de calcul de la prime Art et Essai.....	77
	Annexe 5 – Modalités de calcul du fonds de soutien.....	78

## Chiffres clés

### > Une zone d'influence cinématographique (ZIC) de 22 000 habitants, avec une part importante de retraités, auxquels s'ajoutent près de 2 200 résidents secondaires et bi-résidents

- **Population en 2020** : 22 000 habitants sur 42 communes
  - Zone primaire : 3 000 habitants (15%) dont Saint-Fargeau 1 500 habitants (7%)
  - Zone secondaire : 18 000 habitants (85%)
  - 34 des 57 communes de la CC Puisaye-Forterre incluses dans la ZIC
- **Évolution démographique 2010-2020** : -7,3% contre +4,0% à l'échelle nationale
- **Caractéristiques sociodémographiques** : surreprésentation des retraités par rapport à la moyenne nationale, sous-représentation des moins de 25 ans et des CSP+



- **Niveau de vie** : un niveau de vie médian inférieur à 21 000 € par an pour 33 communes de la ZIC (représentant 89% de la population), alors que la moyenne nationale s'établit à 22 000 € par an
- **Population des résidents secondaires et bi-résidents en 2020** : environ 2 200 personnes à l'échelle de la ZIC
- **Attractivité touristique** :
  - Château de Saint-Fargeau (spectacle historique et visites) : 31 000 personnes en 2022
  - Château de Guédelon à 14 minutes (visites) : environ 300 000 personnes par an

### > Un territoire assez peu concurrentiel, qui subit toutefois une influence du multiplexe CGR CASINO d'Auxerre situé à 40 minutes

- **Dans la ZIC (zone secondaire)** :
  - **Toucy**, à 18 mn : cinéma de proximité CINÉTOILE, 1 salle, ouverture fin 2020, ligne éditoriale mixte généraliste/Art et Essai (44% de séances A&E), 8 000 entrées en 2022

**■ Autour de la ZIC :**

- **Cosne-Cours-sur-Loire**, à 30 mn : cinéma de proximité EDEN, 2 salles, classé A&E, ligne éditoriale mixte (25% de séances A&E), 63 000 entrées en 2019, 45 000 en 2022 (-29%)
- **Auxerre**, à 40 mn : multiplexe CGR CASINO, 8 salles (+3 salles en projet), classé A&E label JP, ligne éditoriale mixte (27% de séances A&E), 347 000 entrées en 2019, 215 000 entrées en 2022 (-38%)
- **Clamecy**, à 45 mn : cinéma de proximité CASINO, 2 salles (transfert-extension à 3 salles en projet), classé A&E label JP, ligne éditoriale mixte (23% de séances A&E), 27 000 entrées en 2019, 19 000 en 2022 (-29%)

**> Un potentiel de fréquentation évalué entre 18 000 et 22 000 entrées (dont 5% de scolaires)****■ Marché commercial : 17 000 à 21 000 entrées**

- **Fréquentation potentielle théorique** : 55 000 entrées
- **Fréquentation potentielle disponible**, en tenant compte de la fréquentation de Toucy et du circuit itinérant PANORAMIC, ainsi que de l'évasion vers Auxerre : 19 000 à 23 000 entrées
- **Fréquentation potentielle réalisable** par un cinéma de proximité modernisé à Saint-Fargeau : **17 000 à 21 000 entrées annuelles** en tenant compte d'un impact modéré mais durable de la crise sanitaire de la *Covid-19* sur les comportements de fréquentation des spectateurs

- **Marché scolaire : 800 à 1 200 entrées annuelles** réalisables avec les établissements scolaires de Saint-Fargeau uniquement (et jusqu'à 1 500 entrées scolaires dans l'hypothèse de la mise en place d'un transport scolaire à l'échelle des cinq autres communes de la zone primaire).

**> Une capacité de 80 à 90 places après réhabilitation du cinéma LE BOISGELIN, adaptée à la pleine réalisation du potentiel de marché**

- Hypothèses de fonctionnement du cinéma : 49 semaines d'ouverture par an, **15 séances hebdomadaires par salle**, **22%** de taux de remplissage
- **Capacité idéale (théorique)**, adaptée au marché potentiel : **une salle** dotée d'une capacité comprise **entre 110 et 140 places** (médiane : 125 places)
- **Projet : réhabilitation du cinéma LE BOISGELIN** (actuellement doté de 99 places), avec une capacité après travaux comprise **entre 80 et 90 places**, une réduction de la capacité idéale qui sera néanmoins **sans impact significatif sur le potentiel de fréquentation**.

## > Faisabilité économique (principaux postes)

- **Fonctionnement** : 49 semaines / 15 séances hebdomadaires / 150 films par an
- **Fréquentation** : 18 000 entrées année 1 / 20 000 entrées année 2 / 22 000 entrées année 3
- **Recette guichet moyenne TTC par entrée** : 5,10 € année 1 / 5,15 € année 2 / 5,20 € année 3
- **Recette bar-confiserie** : 0,80 €/spectateur
- **Recette bar-snacking par client extérieur ou spectateur cinéma le soir** : 8,00 €/spectateur
- **Subvention CNC** (35% séances Art et Essai, labels JP, PR et RD), versée à partir de l'année 2 : 4 600 €
- **Frais de fluides** : 8,00 €/séance (hypothèse prudente)
- **Personnel** : 1,0 postes ETP, soit 34 000 € salaires et charges

### Synthèse du compte de résultats prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Fréquentation</b> (en entrées payantes)	<b>18 000</b>	<b>20 000</b>	<b>22 000</b>
<b>Recette guichet moyenne / spectateur</b>	<b>5,10 €</b>	<b>5,15 €</b>	<b>5,20 €</b>
<b>CA total HT et hors TSA</b>	<b>48 808 €</b>	<b>53 469 €</b>	<b>58 212 €</b>
<b>Principales recettes</b>			
+ recette guichet	77 173 €	86 589 €	96 172 €
+ recette HT ventes confiseries-boissons	14 400 €	16 192 €	18 025 €
+ recette HT bar-snacking par clients extérieurs et cinéma le soir	11 760 €	11 901 €	12 044 €
+ recettes publicitaires sur écran	1 800 €	2 024 €	2 253 €
+ subvention CNC (Art et Essai)	- €	4 600 €	4 600 €
<b>Principales charges</b>			
- location de films	37 043 €	41 563 €	46 163 €
- frais de fluides (énergie, eau, combustibles)	5 880 €	7 350 €	7 350 €
- frais de personnel	33 800 €	34 206 €	34 616 €
<b>Résultat brut (EBE)</b> hors amortissements et frais financiers	<b>-7 968 €</b>	<b>-1 442 €</b>	<b>4 752 €</b>
<b>EBE / CA</b>	<b>-16,3%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>8,2%</b>

© Hexacom 2023

## > Soutien automatique à l'exploitation du CNC

Estimation des droits acquis au soutien automatique à l'exploitation du CNC (valeurs arrondies)

	Année 1 démarrage	Année 2 montée en charge	Année 3 régime de croisière
Droits acquis au soutien automatique	7 700 €	8 600 €	9 400 €

© Hexacom 2023 d'après CNC

- **Avance sur droits acquis** au soutien automatique du CNC : **23 000 €**
- **Avance majorée coefficient 6** : **46 000 €**

## > Principales aides à l'investissement mobilisables pour le projet

- **CNC (aide sélective)** : **100 000 €**
- **Région Bourgogne-Franche-Comté** : à définir (pas de dispositif fléché cinéma)
- **Département de l'Yonne** : à définir (pas de dispositif fléché cinéma)



# 1. La zone d'influence cinématographique (ZIC)

## 1.1 Contours

### 1.1.1 Contours théoriques

La "Zone d'Influence Cinématographique" (ZIC) constitue la zone de chalandise d'un cinéma, c'est-à-dire *"l'aire géographique au sein de laquelle un établissement exerce une attraction sur les spectateurs"* (article R.212-7-1 du Code du cinéma et de l'image animée).

Dans une première approche théorique, les contours de la ZIC se fondent sur le temps de déplacement nécessaire pour accéder au cinéma. On prend en compte des **temps de trajet en voiture** depuis les communes avoisinantes jusqu'au site du projet, ainsi que, en zone urbaine dense, des temps de trajet en transport en commun et/ou à pied.

La limite isochrone ainsi calculée sera de 20, 25 ou 30 minutes, une valeur déterminée en fonction de plusieurs paramètres :

- La **taille du cinéma** : un cinéma mono-écran disposera en effet d'une attractivité moindre qu'un multiplexe sur un même territoire ;
- La **ligne éditoriale du cinéma** : par exemple, un cinéma Art et Essai aura vocation à rayonner sur un territoire plus important qu'un cinéma de même taille à la programmation mixte généraliste / Art et Essai, qui aura quant-à-lui davantage une vocation de "proximité" ;
- La **taille de l'unité urbaine** dans laquelle est situé le cinéma : en effet, plus l'unité urbaine sera grande, plus les commerces, services et équipements de loisirs qui y sont implantés disposeront d'une attractivité importante.

Compte tenu du caractère de proximité du projet de cinéma envisagé par la Ville de Saint-Fargeau, commune de 1 500 habitants située en zone rurale, **nous retiendrons une limite isochrone à 20 minutes de trajet en voiture** du site du projet<sup>1</sup>, avec plus précisément deux "aires d'influence" :

- Une **aire primaire** correspondant au territoire dont la population est susceptible de se rendre au cinéma en **10 minutes maximum** ;
- Une **aire secondaire** correspondant aux communes dont la population est susceptible de se rendre au cinéma en **11 à 20 minutes**.

---

<sup>1</sup> L'estimation des temps de trajet en voiture utilise le moteur de calcul d'itinéraires [www.googlemaps.fr](http://www.googlemaps.fr) afin de disposer, à partir de l'emplacement exact du projet (Place de la République, 89 170 Saint-Fargeau), de données uniformes et cohérentes, tenant compte des limitations de vitesse en ville, zone périurbaine et grands axes. Ces temps de déplacement sont calculés pour un samedi à 20h.

### 1.1.2 Ajustement des contours de la zone secondaire

La zone secondaire "théorique" (fondée sur la limite isochrone à 20 minutes) a vu ses contours **agrandis à l'est et au nord-ouest** en raison de l'absence de cinémas desservant ces secteurs.

Quoique situées à 22-26 minutes de trajet en voiture du site du projet, neuf communes ont été ajoutées à la ZIC, car leur population est susceptible de se rendre au futur cinéma de Saint-Fargeau : Lainsecq, Levis, Rogny-les-Sept-Écluses, Lain, Sementron, Moulins-sur-Ouanne, Lalande, Sainpuits et Sougères-en-Puisaye. Notons que ces communes appartiennent toutes à la communauté de communes Puisaye-Forterre, dont Saint-Fargeau constitue le siège. Cet ajustement représente un **ajout de 2 600 habitants** à la zone isochrone à 20 minutes.

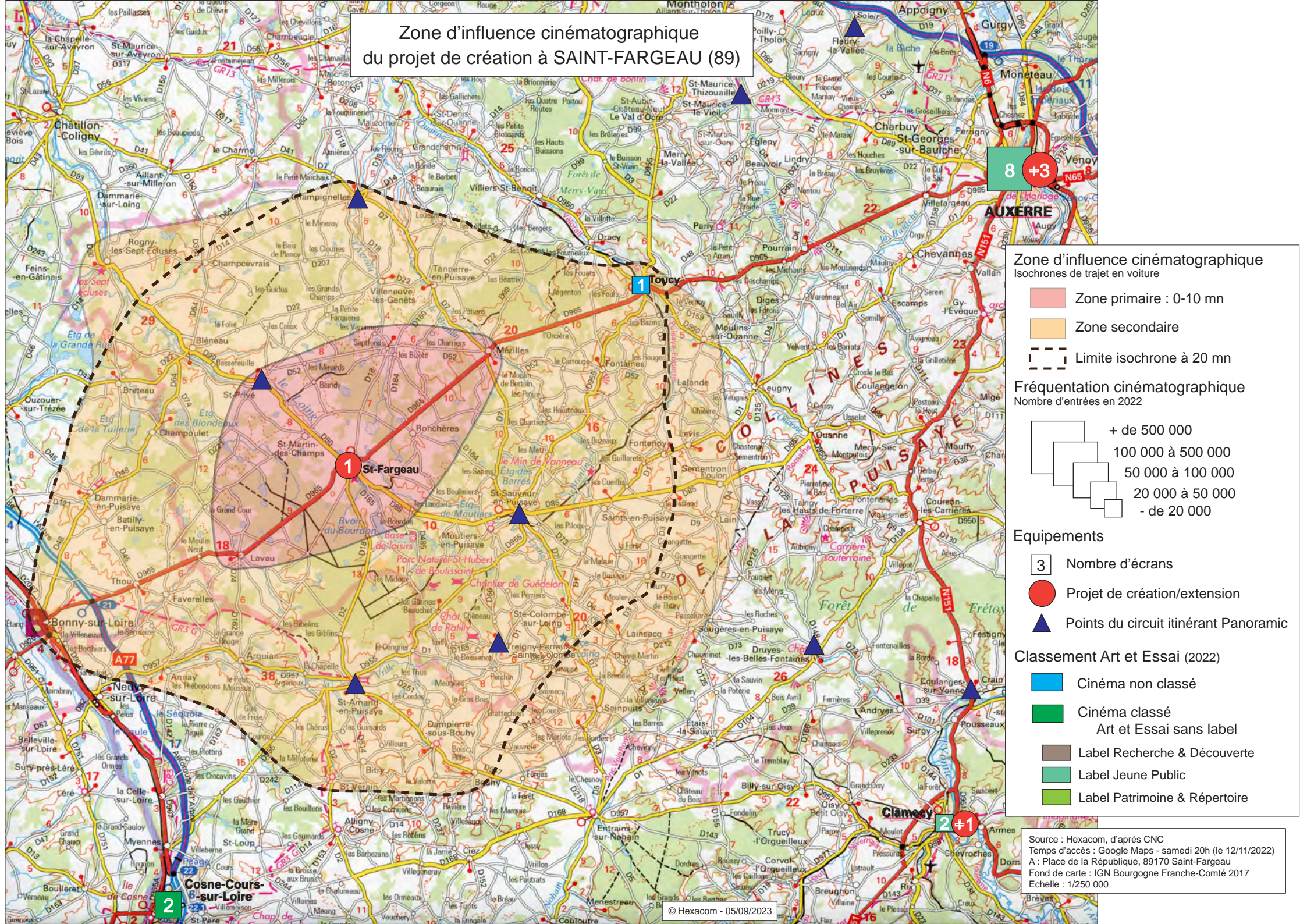
Avec les contours ainsi ajustés, la ZIC de Saint-Fargeau comprend **42 communes et 22 000 habitants** (voir chapitre suivant pour plus de détails concernant la composition communale de la ZIC).

Ce territoire est **majoritairement situé dans le département de l'Yonne (89)**, mais comprend également sept communes du Loiret (45) et sept communes de la Nièvre (58). 34 des 57 communes de la **communauté de communes Puisaye-Forterre** sont incluses dans la ZIC.

[Voir carte de la ZIC page suivante.](#)



# Zone d'influence cinématographique du projet de création à SAINT-FARGEAU (89)



**Zone d'influence cinématographique**  
Isochrones de trajet en voiture

- Zone primaire : 0-10 mn
- Zone secondaire
- Limite isochrone à 20 mn

**Fréquentation cinématographique**  
Nombre d'entrées en 2022

- + de 500 000
- 100 000 à 500 000
- 50 000 à 100 000
- 20 000 à 50 000
- de 20 000

**Equipements**

- 3 Nombre d'écrans
- Projet de création/extension
- Points du circuit itinérant Panoramic

**Classement Art et Essai (2022)**

- Cinéma non classé
- Cinéma classé
- Art et Essai sans label
- Label Recherche & Découverte
- Label Jeune Public
- Label Patrimoine & Répertoire

Source : Hexacom, d'après CNC  
 Temps d'accès : Google Maps - samedi 20h (le 12/11/2022)  
 A : Place de la République, 89170 Saint-Fargeau  
 Fond de carte : IGN Bourgogne Franche-Comté 2017  
 Echelle : 1/250 000



## 1.2 Composition et évolution démographique

### 1.2.1 Composition

La ZIC de Saint-Fargeau comprend **42 communes totalisant 21 700 habitants en 2020** (dernier recensement légal Insee)<sup>2</sup> :

- **Zone primaire** : 6 communes et 3 300 habitants (15%) ;
- **Zone secondaire** : 36 communes et 18 400 habitants (85%).

Avec 1 500 habitants, **Saint-Fargeau** représente **7%** de la population de la ZIC. Elle est la troisième commune la plus peuplée de la ZIC après Toucy (2 600 habitants) et Bonny-sur-Loire (1 900 habitants), toutes deux situées en zone secondaire.

Situé en zone rurale, l'ensemble du territoire est **peu densément peuplé** : seules six communes dépassent les 1 000 habitants (et deux plus de 2 000 habitants), et aucune ne compte plus de 3 000 habitants.

 Voir composition communale de la ZIC en **annexe 2**

### 1.2.2 Évolution démographique

Entre 2010 et 2020, comme beaucoup de zones rurales, la population de la ZIC de Saint-Fargeau a connu un **recul démographique** : **-7,3%**, alors que la France métropolitaine a enregistré une croissance de +4,0% sur la même période.

La baisse démographique a été plus importante en zone primaire (-13,2%) qu'en zone secondaire (-6,2%). La commune de Saint-Fargeau a même enregistré un recul plus important, de -17,3%.

#### Population de la ZIC

Territoires	Population 2010	Population 2020	Évolution 2010/2020	Part dans la zone 2020
Zone primaire	3 820	3 316	-13,2%	15,3%
<i>dont commune de Saint-Fargeau</i>	1 793	1 482	-17,3%	6,8%
Zone secondaire	19 615	18 402	-6,2%	84,7%
<b>Total ZIC de Saint-Fargeau</b>	<b>23 435</b>	<b>21 718</b>	<b>-7,3%</b>	<b>100,0%</b>

© Hexacom 2023 d'après Insee

<sup>2</sup> Il est fait état dans cette étude de la population municipale, qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire des communes.

## 1.3 Sociodémographie de la population résidente

### 1.3.1 Profil sociodémographique du public du cinéma à l'échelle nationale en 2019

L'analyse multicritères des résultats de fréquentation par catégorie sociodémographique fournis par l'Institut Vertigo et publiés par le CNC montre que **l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (CSP) de l'individu sont les deux critères les plus discriminants** dans la fréquentation cinématographique, loin devant le niveau d'instruction ou le type d'habitat.

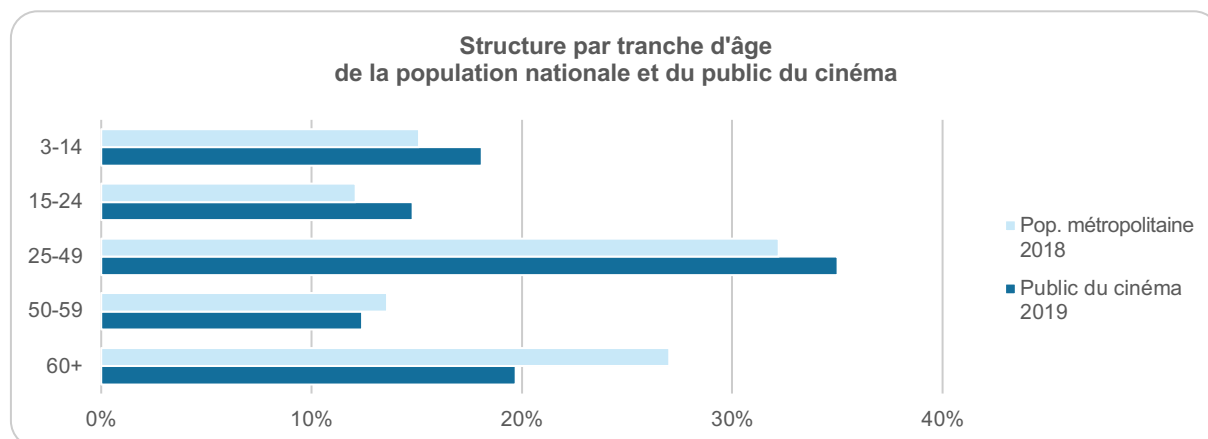
À l'échelle nationale, le public du cinéma (autrement dit, la population qui va au moins une fois au cinéma dans l'année) se caractérise en effet par :

- une surreprésentation des **moins de 25 ans** ;
- une surreprésentation des **CSP+<sup>3</sup>** ;
- une forte consommation du service cinéma par les **retraités**.

Dans ce chapitre, compte tenu des chiffres peu significatifs des années 2020, 2021 et 2022, nous tiendrons compte des statistiques du CNC de l'année 2019.

#### Une surreprésentation des moins de 25 ans

Le public du cinéma est marqué par **une surreprésentation des classes d'âges les plus jeunes**. Les 3-14 ans et les 15-24 ans représentent en effet respectivement 15% et 12% de la population de la France métropolitaine en 2018, mais 18% et 15% du public du cinéma en 2019.



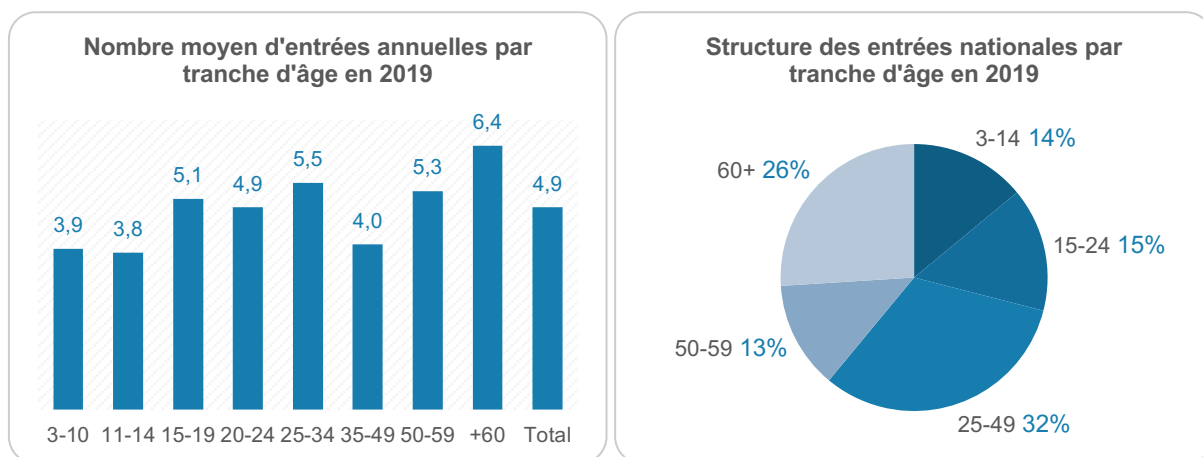
© Hexacom 2023 d'après Insee, population métropolitaine 3 ans et plus, 2018 et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

Une évolution inquiète toutefois les exploitants : la **raréfaction du public jeune**, et en particulier des 15-24 ans, de moins en moins nombreux à se rendre au cinéma et qui s'y déplacent de moins en moins

<sup>3</sup> On regroupe sous l'appellation « CSP+ » les catégories socioprofessionnelles dites supérieures, à savoir les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.

souvent. Ainsi, alors que les moins de 25 ans comptaient pour 45% du public du cinéma et environ la moitié des entrées en salles au début des années 1990, la proportion se situe désormais autour d'un tiers dans les deux cas. Évolution emblématique du vieillissement du public du grand écran : depuis 2014, la part des seniors (50 ans et plus) dans les spectateurs et dans les entrées est supérieure à celle des moins de 25 ans.

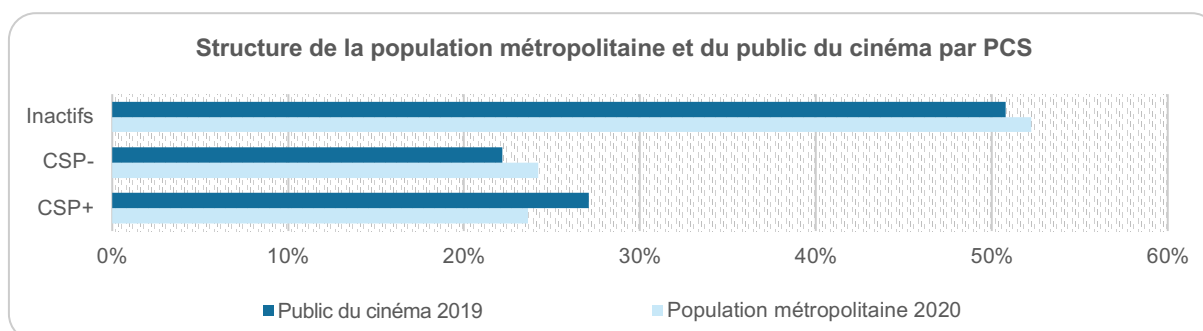
Le recul de la pratique cinématographique est particulièrement marqué chez les 20-24 ans, dont le rythme de fréquentation a baissé de -40% en dix ans (5,0 entrées en moyenne par spectateur de cette tranche d'âge en 2019 contre 8,5 en 2010). Cette désaffection s'observe aussi - dans de moindres proportions - chez les 15-19 ans (5,6 entrées en moyenne par spectateur en 2019 contre 6,4 en 2010) et les 11-14 ans (4,0 entrées en moyenne par spectateur en 2019 contre 4,6 en 2010).



© Hexacom 2023 d'après CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

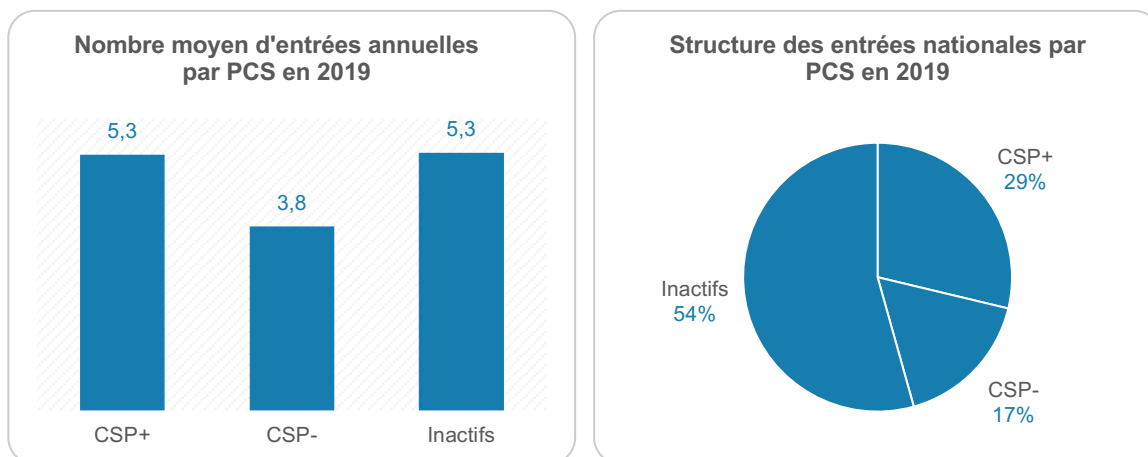
## Une surreprésentation des CSP+

Les CSP+ sont eux aussi surreprésentés dans la population cinématographique : ils constituent 23% de la population métropolitaine en 2018, mais **27% du public du cinéma** en 2019.



© Hexacom 2023 d'après Insee, population métropolitaine 3 ans et plus, 2018 et CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

Les CSP+ affichent par ailleurs **5,3 entrées annuelles par personne** en 2019, contre 3,8 pour les CSP-<sup>4</sup> et 5,4 pour les inactifs<sup>5</sup>, catégorie dont le ratio supérieur à la moyenne nationale (4,9) est soutenu par les retraités.



© Hexacom 2023 d'après CNC - Vertigo, enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus, 2019

## Une forte consommation du service cinéma par les retraités

Bien que sous-représentés dans le public du cinéma (ils comptent pour 23% de la population métropolitaine en 2018 mais seulement 21% des spectateurs en 2019), les retraités génèrent à eux seuls **près de 3 entrées sur 10** en 2019 (29%).

Ils enregistrent de fait le nombre moyen d'entrées annuelles par personne le plus élevé de toutes les PCS en 2019 (6,8), sans doute grâce au temps libre dont ils disposent.

**Les classes d'âge jeunes, les CSP+ et les retraités forment le noyau du public cinématographique : ensemble, ils représentent près de 9 entrées sur 10.**

**À l'échelle d'un territoire, une surreprésentation de l'une ou plusieurs de ces catégories apparaît donc comme un atout pour la fréquentation cinématographique.**

<sup>4</sup> La dénomination "CSP-" rassemble les catégories socioprofessionnelles dites inférieures, à savoir les agriculteurs exploitants, les employés et les ouvriers.

<sup>5</sup> Conformément à la définition de l'Insee, les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : il s'agit notamment des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler, etc.

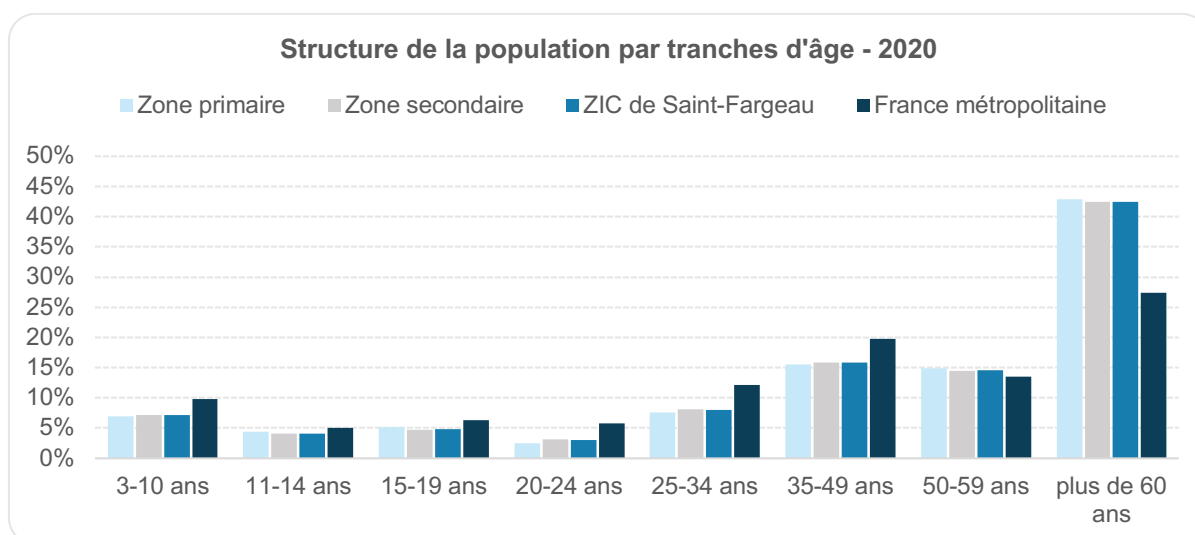
### 1.3.2 Une nette sous-représentation des moins de 25 ans dans la ZIC

La proportion de moins de 25 ans dans la ZIC de Saint-Fargeau est nettement inférieure à la moyenne nationale : cette catégorie représente ainsi **19,1% de la population de la ZIC, contre 27,2% en moyenne nationale**. Ce constat se vérifie à la fois à l'échelle des enfants (3-14 ans) que des adolescents et jeunes adultes (15-24 ans).

#### Population des 3-14 ans et des 15-24 ans – 2020

Territoires	3-10 ans	11-14 ans	Total 3-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	Total 15-24 ans	Population totale 3 ans et +
<b>Zone primaire</b>	227	144	371	168	81	250	3 267
	6,9%	4,4%	<b>11,3%</b>	5,1%	2,5%	<b>7,6%</b>	100,0%
<i>dont commune de Saint-Fargeau</i>	96	66	161	75	42	118	1 462
	6,5%	4,5%	<b>11,0%</b>	5,1%	2,9%	<b>8,0%</b>	100,0%
<b>Zone secondaire</b>	1 302	729	2 031	857	564	1 421	18 045
	7,2%	4,0%	<b>11,3%</b>	4,7%	3,1%	<b>7,9%</b>	100,0%
<b>Total ZIC de Saint-Fargeau</b>	1 529	873	2 402	1 025	645	1 670	21 312
	7,2%	4,1%	<b>11,3%</b>	4,8%	3,0%	<b>7,8%</b>	100,0%
Poids dans la population française métropolitaine <b>2020</b> de 3 ans et +	9,9%	5,1%	<b>14,9%</b>	6,3%	5,8%	<b>12,1%</b>	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2017</b>	9,6%	5,7%	<b>15,3%</b>	10,0%	9,0%	<b>19,0%</b>	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2018</b>	9,4%	5,8%	<b>15,2%</b>	6,1%	8,1%	<b>14,3%</b>	-
Part des entrées nationales cinéma <b>2019</b>	9,5%	5,3%	<b>14,8%</b>	9,1%	6,7%	<b>15,8%</b>	-

© Hexacom 2023 d'après Insee et CNC-Vertigo



© Hexacom 2023 d'après Insee



### 1.3.3 Les retraités bien représentés dans la ZIC

#### Les CSP+

La proportion de CSP+ (artisans, commerçants, chefs d'entreprises, cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) atteint **14,9% dans la population cinématographique de la ZIC** (population totale âgée de plus de 3 ans), et s'avère donc **nettement inférieure à la moyenne nationale (23,6%)**.

Au sein de la population des CSP+, **la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise est néanmoins légèrement surreprésentée** (3,7% dans la ZIC contre 3,1% en moyenne nationale). La part des professions intermédiaires est quant à elle inférieure à la moyenne nationale (7,8% dans la ZIC contre 12,2% en moyenne nationale), tout comme celle des cadres supérieurs et professions intellectuelles supérieures (3,4% dans la ZIC contre 8,4% en moyenne nationale).

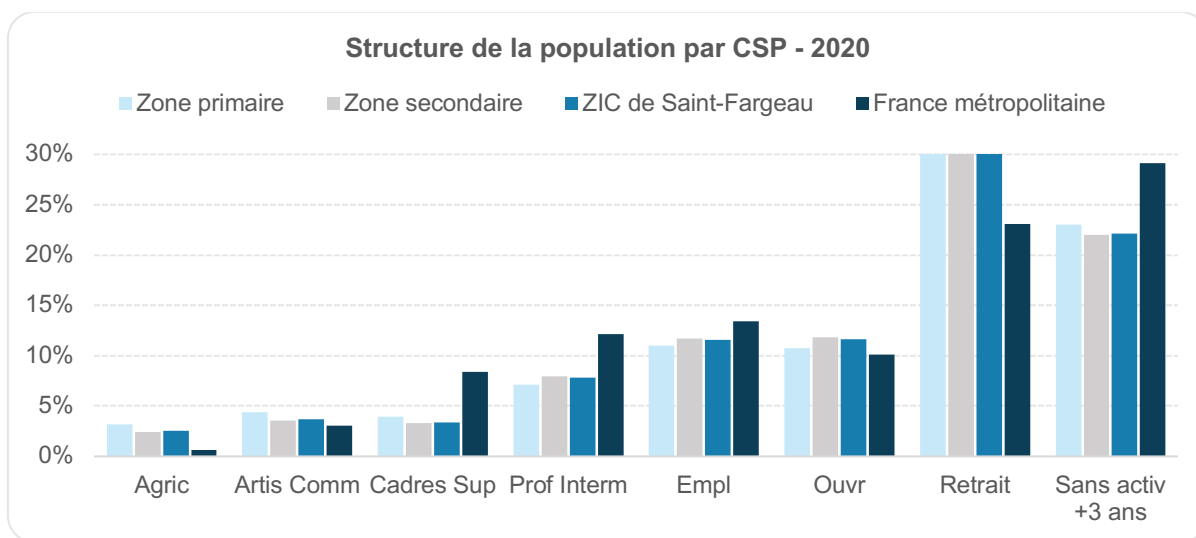
#### Les retraités

En revanche, la proportion de **retraités est très nettement supérieure à la moyenne nationale** dans la ZIC de Saint-Fargeau. Cette catégorie représente en effet **37,2%** de la population de la ZIC, mais 23,1% de la population française métropolitaine.

#### Structure de la population par CSP – 2020

	Agric	Artis Comm (1)	Cadres Sup (2)	Prof Interm (3)	Empl	Ouvr	Retrait	Sans activ 3 ans et +	Total CSP+ (1) + (2) + (3)	Pop totale 3 ans et +
<b>Zone primaire</b>	105	144	128	232	361	352	1 196	753	504	3 271
	3,2%	<b>4,4%</b>	<b>3,9%</b>	<b>7,1%</b>	11,0%	10,8%	<b>36,6%</b>	23,0%	<b>15,4%</b>	100,0%
<i>dont commune de Saint-Fargeau</i>	30	65	35	99	168	158	551	367	199	1 473
	2,0%	<b>4,4%</b>	<b>2,3%</b>	<b>6,7%</b>	11,4%	10,7%	<b>37,4%</b>	24,9%	<b>13,5%</b>	100,0%
<b>Zone secondaire</b>	436	637	591	1 428	2 102	2 123	6 715	3 957	1 906	17 987
	2,4%	<b>3,5%</b>	<b>3,3%</b>	<b>7,9%</b>	11,7%	11,8%	<b>37,3%</b>	22,0%	<b>10,6%</b>	100,0%
<b>Total ZIC de Saint-Fargeau</b>	541	781	719	1 660	2 462	2 475	7 911	4 709	2 244	21 259
	2,5%	<b>3,7%</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,8%</b>	11,6%	11,6%	<b>37,2%</b>	22,2%	<b>14,9%</b>	100,0%
Poids dans la population française métropolitaine 2020 de 3 ans et +	0,6%	<b>3,1%</b>	<b>8,4%</b>	<b>12,2%</b>	13,4%	10,1%	<b>23,1%</b>	29,1%	<b>23,6%</b>	-
Part des entrées cinéma 2017	0,2%	<b>4,7%</b>	<b>9,8%</b>	<b>10,1%</b>	12,6%	7,4%	<b>23,4%</b>	31,8%	<b>24,6%</b>	-
Part des entrées cinéma 2018	0,6%	<b>3,4%</b>	<b>12,4%</b>	<b>16,4%</b>	8,0%	4,1%	<b>26,2%</b>	28,9%	<b>32,2%</b>	-
Part des entrées cinéma 2019	0,3%	<b>2,3%</b>	<b>11,0%</b>	<b>15,4%</b>	8,6%	8,1%	<b>24,3%</b>	30,1%	<b>28,7%</b>	-

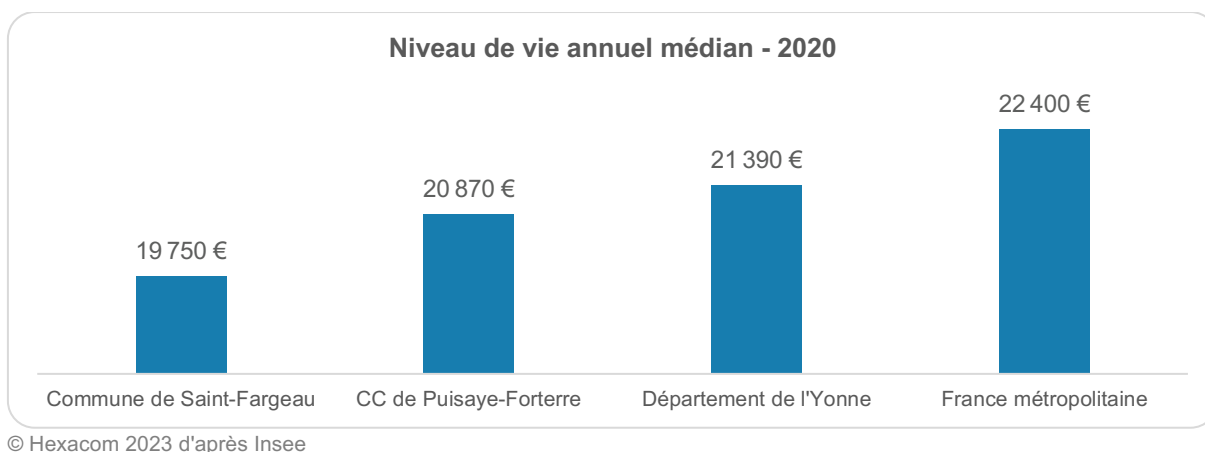
© Hexacom 2023 d'après Insee et CNC-Vertigo



## 1.4 Niveau de vie

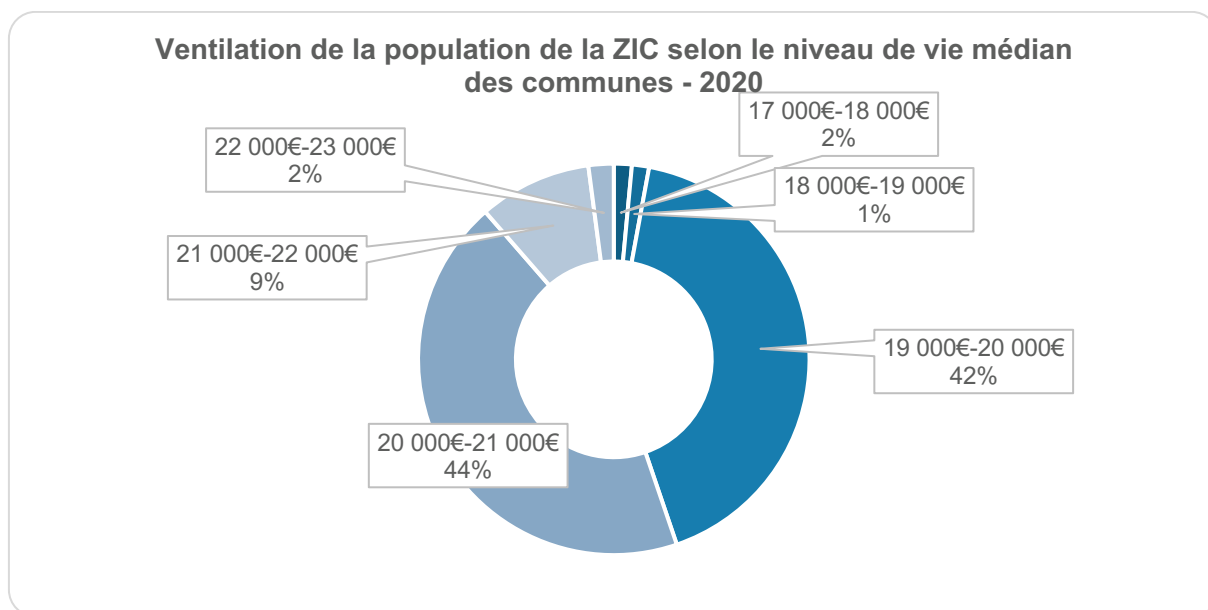
**Indicateur du pouvoir d'achat**, le **niveau de vie médian** des personnes vivant dans un ménage de **France métropolitaine** s'élevait à **22 400 €** en 2020 selon l'Insee, ce qui représente environ 1 900 € par mois. Ce montant partage les ménages hexagonaux en deux parties égales : la première moitié possède un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur.

Le département de l'Yonne affiche un niveau de vie annuel médian de 21 400 €, inférieur de 1 000 € à la moyenne nationale. Des disparités existent au sein du territoire départemental, avec une situation socio-économique plus favorable au centre du département (CA Auxerrois, CC Chablis Villages et Terroirs, CC Aillantais) et au nord (CC Gâtinais en Bourgogne, CC Yonne Nord). En revanche, la population de la **CC de Puisaye Forterre** est moins aisée financièrement, avec un niveau de vie médian de **20 900 € par an** à l'échelle de ce territoire, et de de **19 800 € par an à Saint-Fargeau**.



La population de la ZIC de Saint-Fargeau dispose également d'un revenu modeste, inférieur à la moyenne nationale. Au total, 33 communes, représentant **89% de la population de la ZIC**, enregistrent un niveau de vie médian inférieur à 21 000 € par an.

La commune de Lalande, dotée de 140 habitants, est la seule commune de la ZIC qui dispose d'un niveau de vie médian légèrement supérieur à la moyenne nationale (22 900 € par an).



© Hexacom 2023 d'après Insee

## 1.5 Population des résidents secondaires et bi-résidents

Sur un total de 3 600 logements, le territoire comprend près de 22% de résidences secondaires (contre 10% en France), et même 25% dans la zone primaire, totalisant 14 400 lits, soit **près de 2 200 résidents** (sur la base du taux d'occupation moyen national de 12% avant la crise sanitaire)

### Population des résidents secondaires

Territoires	Résidences secondaires 2020	Part dans le total des logements	Nombre de lits des résidences secondaires (*)	Nombres de résidents secondaires	Part dans la zone 2020
<b>Zone primaire</b>	<b>629</b>	<b>24,6%</b>	<b>3 143</b>	<b>378</b>	<b>17,5%</b>
<i>dont commune de Saint-Fargeau</i>	248	21,7%	1 241	149	6,9%
<b>Zone secondaire</b>	<b>2 969</b>	<b>21,0%</b>	<b>14 845</b>	<b>1 781</b>	<b>82,5%</b>
<b>Total ZIC de Saint-Fargeau</b>	<b>3 598</b>	<b>21,6%</b>	<b>17 988</b>	<b>2 159</b>	<b>100,0%</b>

(\*) Source INSEE : moyenne de 5 lits par résidence secondaire.

La crise sanitaire de la Covid 19 a contribué à développer la pratique du télétravail, en particulier dans les sociétés de services et les fonctions de "backoffice" des grandes entreprises dont une part significative de salariés propriétaires de résidences secondaires ont réinvesti leur maison de campagne pour y télétravailler. D'après l'INSEE, la durée moyenne de séjour qui était de 44 nuits par an avant la crise serait en progression, mais aucune statistique n'a encore été produite.

Cette pratique perdure aujourd'hui dans des proportions moindres mais néanmoins plus importante qu'avant la crise. Une partie de ces résidents partagent leur temps dans deux lieux de vie, presque à part égale, devenant des "bi-résidents". Leur population est difficile à estimer car l'INSEE ne recense chaque personne qu'une fois, selon le lieu déclaré de la résidence principale.

**La sociologie de ces résidents secondaires et bi-résidents est plutôt très favorable à une fréquentation cinématographique régulière, voire assidue. Il s'agit en majorité de retraités et de cadres et professions intermédiaires.**

## 1.6 Conclusion sur la ZIC : des caractéristiques sociodémographiques globalement peu favorables à une forte fréquentation

La ZIC de Saint-Fargeau présente des caractéristiques sociodémographiques contrastées au regard des critères de la fréquentation cinématographique :

- Un territoire de **42 communes et 22 000 habitants**, qui présente un **recul démographique** sur la dernière décennie, avec un taux de croissance de **-7,3%** enregistré à l'échelle de la ZIC entre 2010 et 2020, contre +4,0% en France métropolitaine ;
- Une **proportion de retraités** (l'une des catégories identifiées comme étant des "moteurs" de la fréquentation cinématographique) **très nettement supérieure à la moyenne nationale** (37% dans la ZIC contre 23% en moyenne nationale), mais une part de moins de 25 ans et de CSP+ en-dessous de cette dernière ;
- **Un niveau de vie plutôt modeste de la population résidente** : **89%** de la population de la ZIC réside dans une commune dont le niveau de vie médian est **inférieur à 21 000 € par an**, alors que la moyenne nationale s'établit à 22 000 € par an ;
- Une **population additionnelle de près de 2 200 résidents secondaires et bi-résidents** sur le territoire, à la sociologie favorable à une pratique cinématographique régulière ;
- Un territoire **attractif sur le plan touristique** : 30 000 personnes par an pour le spectacle historique du **Château de Saint-Fargeau**, plus de 300 000 personnes par an pour la visite du **Château-fort de Guédelon**, à un quart d'heure de Saint-Fargeau.

## 2. L'offre cinématographique dans et autour de la ZIC

### 2.1 Équipements et résultats de fréquentation

Depuis la fermeture du cinéma BOISGELIN de Saint-Fargeau (1 salle / 99 places) en 2002, seulement un établissement cinématographique mono-écran opère dans la ZIC, à Toucy, à 18 minutes de Saint-Fargeau. Deux points du circuit itinérant PANORAMIC (**Saint-Sauveur-en-Puisaye** et **Champignelles**) viennent compléter l'offre de proximité. Autour de la ZIC, à 35-45 minutes, l'environnement cinématographique se caractérise par la présence du multiplexe CGR CASINO d'**Auxerre**, ainsi que de deux cinémas de proximité de 2 écrans chacun à **Cosne-Cours-sur-Loire** et **Clamecy**.

#### 2.1.1 Le cinéma CINÉTOILE de Toucy, à 18 minutes de Saint-Fargeau

Unique cinéma de la Puisaye à ce jour, le CINÉTOILE est un établissement **mono-écran de 74 places** qui a démarré son activité à la fin de l'année 2020. Il prend la suite de l'ancienne salle CINÉLUX (1 salle / 101 places), qui avait fermé ses portes en 2018.

##### La façade du CINÉTOILE de Toucy



Source : Google Maps

Aujourd'hui exploité et programmé par l'association TOUCY'NÉMA, le CINÉTOILE offre une programmation mixte généraliste / Art et Essai (44% de séances de films recommandés), avec 120 films proposés en 2022 sur la base de **8 séances hebdomadaires** en moyenne.

Cette ligne éditoriale, associée à une politique d'animation développée (ciné-concerts, conférences, rencontres, rediffusions de films culte...), devrait permettre au CINÉTOILE de bénéficier *a minima* du classement Art et Essai en 2023.

Le CINÉTOILE a réalisé **près de 8 000 entrées** en 2022, sa première année pleine d'exploitation, dans une période de reprise difficile de la fréquentation en salle au niveau national (-29% par rapport à 2019). Sur une année "normale", sa fréquentation devrait se situer entre 12 000 et 15 000 entrées. Notons que l'établissement précédent, le CINÉLUX, enregistrait entre 4 000 et 6 000 entrées annuelles.

La politique tarifaire du CINÉTOILE est plutôt attractive, avec un tarif plein à 7,00 €, deux tarifs réduits à 5,50 € et 4,00 € (-14 ans), et un tarif abonné à 5,50 €. La recette moyenne par entrée, ou prix moyen, s'est élevée à **4,90 €** en 2022.

### Fiche signalétique du CINÉTOILE de Toucy

<b>Type d'établissement</b>	Cinéma de proximité
<b>Implantation</b>	Implanté dans le centre-ville de Toucy, à 18 minutes de Saint-Fargeau et 23 minutes du multiplexe CGR CASINO d'Auxerre Facilement accessible en voiture avec un parking gratuit à proximité immédiate
<b>Caractéristiques de l'équipement</b>	1 salle / 74 places Mise en place d'un projecteur Laser à la fin de l'année 2021
<b>Propriétaire et exploitant</b>	Association TOUCY'NÉMA
<b>Programmation</b>	Ouvert tous les jours sur 51 semaines en 2022 Programmation indépendante En moyenne 8 séances hebdomadaires 137 films dont 1 sortie nationale en 2022
<b>Art et Essai</b>	46% de films Art et Essai et 44% de séances consacrées aux films Art et Essai en 2022 Non classé Art et Essai en 2022, mais sera probablement classé en 2023
<b>Animation</b>	Séances en avant-première, ciné-concerts, conférences, rencontres, rediffusions de films culte...
<b>Fréquentation</b>	7 900 entrées en 2022 (2 800 en 2021 sur 13 semaines) 19 entrées par séance et 26% de taux de remplissage en 2022
<b>Tarifs</b>	Prix moyen : 4,90 € en 2022 Principaux tarifs (juin 2023) : - Plein tarif : 7,00 € - 1 <sup>er</sup> tarif réduit (étudiants) : 5,50 € - 2 <sup>ème</sup> tarif réduit (-14 ans) : 4,00 € - Tarif "abonné" (carte prépayée de 10 places) : 5,50 €

Source : Hexacom d'après CNC et allocine.fr

## 2.1.2 Les établissements autour de la ZIC

### L'EDEN de Cosne-Cours-sur-Loire, à 30 minutes au sud-ouest de Saint-Fargeau

Implanté dans le centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire (58), à 30 minutes en voiture de Saint-Fargeau, dans un bâtiment singulier, l'EDEN est un cinéma de proximité de **2 écrans** et 320 places. Exploité et programmé par la société Eden Cinéma dans le cadre d'un contrat de location-gérance avec la commune, l'établissement se caractérise par une proposition de films variés (220 films en 2019), et une programmation développée sur **18 séances hebdomadaires par salle** en moyenne. 26% des séances sont consacrées aux films Art et Essai, ce qui permet à l'établissement d'être **classé Art et Essai** (mais sans label). Par ailleurs, une trentaine de films en sortie nationale sont proposés chaque année.



L'EDEN a réalisé environ **45 000 entrées en 2022**, ce qui représente une baisse de -29% par rapport à 2019 (63 000 entrées), conforme à la moyenne nationale.

La politique tarifaire s'organise autour d'un tarif plein à 8,00 € et de deux tarifs réduits à 6,50 € et 5,00 € (-14 ans), mais **sans formule d'abonnement**. Le prix moyen enregistré par l'EDEN en 2019 était de 5,90 €.

### La façade du cinéma L'EDEN de Cosne-Cours-sur-Loire



Source : monumentum.fr

### Fiche signalétique du cinéma L'EDEN de Cosne-Cours-sur-Loire

Type d'établissement	Cinéma de proximité
Implantation	Implanté en centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire, à 30 minutes de Saint-Fargeau Facilement accessible en bus avec l'arrêt Hôtel de ville à 1 minute à pied, desservi par les lignes LM550, LM555 et LM559 du réseau MobiGo Accessible en voiture avec un parking situé à proximité
Caractéristiques de l'équipement	2 salles / 320 places
Propriétaire et exploitant	Exploitant : société Eden Cinéma dans le cadre d'un contrat de location-gérance avec la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Propriétaire : Ville de Cosne-Cours-sur-Loire
Programmation	Ouverture 6 jours sur 7 (fermé le lundi) sur 52 semaines en 2019 Programmation indépendante En moyenne 18 séances hebdomadaires par salle en 2019 222 films dont 31 sorties nationales en 2019
Art et Essai	42% des films et 26% des séances en 2019 Classé Art et Essai (sans label) en 2022
Animation	Séances ciné-club les premiers vendredis soir du mois, Little Film Festival...

<b>Fréquentation</b>	44 500 entrées en 2022 (63 200 en 2019, soit un recul de -29%) 34 entrées par séance et 22% de taux de remplissage en 2019
<b>Tarifs</b>	Prix moyen : 5,90 € en 2019 Principaux tarifs (juin 2023) : - Plein tarif : 8,00 € - 1 <sup>er</sup> tarif réduit (étudiants, -16 ans, séances des mardis, mercredis et jeudis) : 6,50 € - 2 <sup>ème</sup> tarif réduit (-14 ans) : 5,00 €

Source : Hexacom d'après CNC et allocine.fr

## Le multiplexe CGR CASINO d'Auxerre, à 40 minutes à l'est de Saint-Fargeau

Situé à 40 minutes à l'est de Saint-Fargeau, le multiplexe d'Auxerre, racheté par le Groupe CGR en 2010, est un établissement de centre-ville doté de **8 salles** et 1 600 places environ. Modernisé en 2017, (changement des fauteuils, peintures), il envisage aujourd'hui une **extension à 11 salles**, dont une salle équipée du concept premium ICE (Immersive Cinema Experience) développé par le groupe CGR.

### La façade du CGR d'Auxerre



Source : cgrcinemas.fr

Le CGR CASINO diffuse environ **360 films par an, dont 170 en sortie nationale**, avec un rythme de programmation élevé (38 séances hebdomadaires par salle). Fait assez rare pour un multiplexe, il consacre une proportion importante de sa programmation à l'Art et Essai (**27%** de ses séances), ce qui lui permet d'être titulaire du classement **Art et Essai avec le label Jeune Public**. Cette programmation variée ainsi que cet excellent accès aux films permettent au CGR CASINO de générer une certaine attractivité sur la ZIC de Saint-Fargeau, en particulier sur les communes de l'est de la ZIC reliées à Auxerre par la RN 151 et la RD 965.



Cet établissement a enregistré **215 000 entrées** en 2022 contre 347 000 en 2019, soit un recul de **-38%** de sa fréquentation sur la période, supérieur à la moyenne nationale (-29%), mais conforme aux résultats des multiplexes qui, en général, ont été davantage impactés par la crise sanitaire.

Sans surprise, la grille tarifaire du CGR CASINO est la moins attractive des établissements dans et autour de la ZIC de Saint-Fargeau (tarif plein à 10,70 €, tarifs réduits compris entre 6,10 et 8,50 €, tarif abonné entre 6,90 € et 7,60 €), et conduit à un prix moyen de **7,00 €** en 2019.

### Fiche signalétique du multiplexe CGR d'Auxerre

<b>Type d'établissement</b>	Multiplexe
<b>Implantation</b>	Implanté dans le centre-ville d'Auxerre, à 40 minutes de Saint-Fargeau Facilement accessible en bus avec les lignes 1, 4 et 7 à l'arrêt Arquebuse à 2 min à pied du cinéma Plusieurs places de stationnement à proximité
<b>Caractéristiques de l'équipement</b>	8 salles / 1 593 places
<b>Propriétaire et exploitant</b>	Groupe CGR
<b>Programmation</b>	Programmation en interne Ouverture tous les jours, toute l'année En moyenne 38 séances hebdomadaires par salle en 2019 355 films dont 167 sorties nationales en 2019
<b>Art et Essai</b>	52% des films et 27% des séances en 2019 Classé Art et Essai avec le label <i>Jeune Public</i>
<b>Animation</b>	Séances en avant-première, Little Films Festival, Ciné-opéra, Ciné-ballet...
<b>Fréquentation</b>	214 600 entrées en 2022 (347 000 en 2019, soit un recul de -38%) 21 entrées par séance et 11% de taux de remplissage
<b>Tarifs</b>	Prix moyen : 7,00 € en 2019 Principaux tarifs (juin 2023) : - Plein tarif : 10,70 € - Tarifs réduits : de 6,10 € (-16 ans) à 8,50 € - Tarif réduit Club CGR (du lundi au jeudi, séances et avant-premières signalées) : 7,30 € - Tarif "abonné" (cartes prépayées La Box) : entre 6,90 € et 7,60 € la place en fonction de la carte choisie (5, 10 ou 15 places)

Source : Hexacom d'après CNC et cgrcinemas.fr

### Le CASINO de Clamecy, à 45 minutes au sud-est de Saint-Fargeau

La ville de Clamecy dispose d'un cinéma de **2 écrans** et environ 240 places, exploité dans le cadre d'une régie municipale, qui programme aussi le cinéma. Repris par la commune en 2010, il a été **entièrement rénové en 2019** (changement des fauteuils, réfection du sol, etc.).

**Classé Art et Essai avec le label *Jeune Public***, le CASINO propose une programmation mixte généraliste/Art et Essai (50% de films Art et Essai sur 23% des séances en 2019), qui se décline sur une moyenne de **19 séances hebdomadaires**. Cet établissement bénéficie d'un accès aux films plutôt favorable : sur les 210 films qu'il programmait en 2019, 34 étaient proposés en sortie nationale.

Une **association de cinéphiles**, « Les Allumeurs des Toiles », vient compléter la programmation réalisée par la Ville, avec des rendez-vous programmés régulièrement, deux fois par semaine les lundi et mardi (séances suivies d'un verre et de quelques encas) ainsi que chaque premier vendredi du mois (soirée spéciale avec invité si possible).

Le CASINO a réalisé environ **19 000 entrées en 2022**, contre 27 000 entrées en 2019, ce qui représente un recul de -29%, conforme à la moyenne nationale.

La politique tarifaire est assez comparable à celle du cinéma de Toucy : un tarif plein à 7,00 € et trois tarifs réduits compris entre 4,00 € (-14 ans) et 6,00 €. Néanmoins, le CASINO ne propose pas de formule d'abonnement à ses spectateurs, en-dehors de la carte d'adhérent de l'association « Les Allumeurs de Toiles », d'un tarif de 12 € par an, qui permet de bénéficier du tarif réduit de 6,00 € à toutes les séances. Le prix moyen du CASINO s'est élevé à **5,30 €** en 2019.

### La façade du cinéma CASINO de Clamecy



Source : clamecyhautnivernais-tourisme.fr

### Fiche signalétique du cinéma CASINO de Clamecy

Type d'établissement	Cinéma de proximité
Implantation	Implanté à proximité du centre-ville de Clamecy, à 45 minutes de Saint-Fargeau Quelques places de stationnement à proximité
Caractéristiques de l'équipement	2 salles / 243 places
Propriétaire et exploitant	Ville de Clamecy
Programmation	Ouvert tous les jours sur 46 semaines en 2019 Programmation indépendante

	En moyenne 19 séances hebdomadaires en 2019 206 films, dont 34 en sortie nationale en 2019
<b>Art et Essai</b>	50% des films et 23% des séances en 2019 Classé Art et Essai avec le label <i>Jeune Public</i>
<b>Animation</b>	Séances spéciales organisées par différentes associations, notamment l'association « Les Allumeurs des Toiles ». Programmes pour les petits en partenariat avec l'association « CIN'espiègle » (« ciné-contes », « ciné-concerts » pour petits...).
<b>Fréquentation</b>	19 000 entrées en 2022 (26 900 en 2019, soit un recul de -29%) 16 entrées par séance et 13% de taux de remplissage
<b>Tarifs</b>	Prix moyen : 5,30 € en 2019 Principaux tarifs (juin 2023) : - Plein tarif : 7,00 € - 1 <sup>er</sup> tarif réduit (+65 ans - Famille nombreuse - RSA - Handicapés – adhérents de l'association « Les Allumeurs des Toiles ») : 6,00 € - 2 <sup>ème</sup> tarif réduit (étudiants, séances du 1 <sup>er</sup> vendredi du mois) : 5,00 € - 3 <sup>ème</sup> tarif réduit (-14 ans) : 4,00 €

Source : Hexacom d'après CNC et allocine.fr

### 2.1.3 Le circuit itinérant PANORAMIC

Le cinéma itinérant dessert des **communes de petite taille, situées dans des territoires isolés**, et qui ne sont pas dotées de salle de cinéma fixe. Les projections ont lieu dans une salle communale (salle des fêtes, salle polyvalente, centre communal...), ou bien en plein-air lors de la saison estivale. Le public est très local, souvent âgé : 72% a plus de 50 ans et 54% plus de 60 ans, alors que le public du cinéma de manière générale compte 32% de spectateurs de 50 ans et plus.

Le **circuit PANORAMIC**, dont la tête de tournée se situe à Chablis, opère dans 22 communes du département de l'Yonne et représente environ **19 000 entrées annuelles** (en 2019, mais seulement 14 000 entrées enregistrées en 2022, soit un recul de -26%), avec une moyenne de 900 entrées par point de diffusion.

Cinq points de diffusion sont implantés dans la ZIC de Saint-Fargeau, à **Saint-Privé** (à 8 minutes du BOISGELIN), **Saint-Sauveur-en-Puisaye**, (à 12 minutes), **Saint-Amand-en-Puisaye** (à 14 minutes), **Champignelles** (à 18 minutes) et Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (à 18 minutes).

Classé Art et Essai avec les labels *Jeune Public* et *Patrimoine et Répertoire*, le circuit PANORAMIC est très impliqué dans les dispositifs d'éducation aux images (*École et cinéma* et *Collège au cinéma*), et propose des ateliers spécifiques pour le jeune public.

[Voir photo de la salle du Pigeonnier de Saint-Sauveur-en-Puisaye page suivante.](#)

### La salle du Pigeonnier à Saint-Sauveur-en-Puisaye



Source : puisaye-tourisme.fr

#### 2.1.4 Les projets d'extension ou de création autour de la ZIC

Outre le projet de création d'un cinéma de proximité à Saint-Fargeau, objet de la présente étude, deux autres projets ont été annoncés autour de la ZIC :

- **Le transfert-extension à 3 salles** du cinéma **CASINO de Clamecy**, un projet actuellement en phase de réflexion qui conduirait à l'adjonction d'une salle supplémentaire au cinéma actuel ;
- **L'adjonction de 3 salles supplémentaires** dont une salle premium ICE au multiplexe **CGR CASINO d'Auxerre**, établissement qui passerait donc de 8 à 11 salles.

### Équipement et fréquentation des établissements dans et autour de la ZIC de Saint-Fargeau

LOCALITÉS				ÉQUIPEMENT (2022)				FRÉQUENTATION (2019**)					
Commune	Pop commune 2020	Pop UU 2020	Tps d'accès au site du projet (*)	Enseigne	Type	Écrans 2022	Places 2022	Entrées 2019	Entrées 2022	Évol 19-22	Indice de fréq. (UU ou ZIC)	Entrées /séance	Taux de remplissage
<b>Établissement de la zone secondaire</b>													
Toucy	2 589	2 589	18 mn	CINÉTOILE	cinéma de proximité	1	74	—	7 900	—	3,1	19	25,7%
<b>Total ZIC</b>	<b>21 718</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>74</b>	<b>—</b>	<b>7 900</b>	<b>—</b>	<b>0,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Établissements autour de la ZIC</b>													
Cosne-Cours-sur-Loire	9 415	9 415	30 mn	EDEN	cinéma de proximité	2	320	63 200	44 700	-29,3%	—	34	21,5%
Auxerre	34 151	41 486	40 mn	CGR CASINO	multiplexe	8	1 593	347 000	214 600	-38,2%	—	21	10,7%
Clamecy	3 594	3 877	45 mn	CASINO	cinéma de proximité	2	243	26 900	19 000	-29,4%	—	16	13,0%

Source : Hexacom d'après CNC et exploitants

(\*) Le temps de trajet en voiture jusqu'au site du projet est calculé grâce à Google Maps pour un samedi à 20h

(\*\*) 2022 pour le cinéma de Toucy, établissement fermé en 2019 et 2020

Programmation et indicateurs économiques des établissements dans et autour de la ZIC de Saint-Fargeau

LOCALITÉS		ÉQUIPEMENT (2022)		PROGRAMMATION (2019**)									GESTION (2019**)	
Commune	Tps d'accès au site du projet (*)	Enseigne	Écrans 2022	Sem	Séances / sem / salle	Films	Films inédits	Sorties nationales	Part séances AE	Part films AE	Classement AE et labels 2022	Programmateurs 2022	Prix moyen	Statut de l'exploitant 2022
<b>Établissement de la zone secondaire</b>														
Toucy	18 mn	CINÉTOILE	1	51	8	137	103	1	44,1%	46,0%	non classé	indépendant	4,90 €	association
<b>Total ZIC</b>	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Établissements autour de la ZIC

Cosne-Cours-sur-Loire	30 mn	EDEN	2	52	18	222	174	31	25,6%	42,3%	classé	indépendant	5,90 €	société privée (location-gérance)
Auxerre	40 mn	CGR CASINO	8	53	38	355	265	167	27,2%	52,4%	JP	CGR	7,00 €	société privée
Clamecy	45 mn	CASINO	2	46	19	206	162	34	22,8%	50,0%	JP	indépendant	5,30 €	régie municipale

Source : Hexacom d'après CNC et exploitants

(\*) Le temps de trajet en voiture jusqu'au site du projet est calculé grâce à Google Maps pour un samedi à 20h

(\*\*) 2022 pour le cinéma de Toucy, établissement fermé en 2019 et 2020

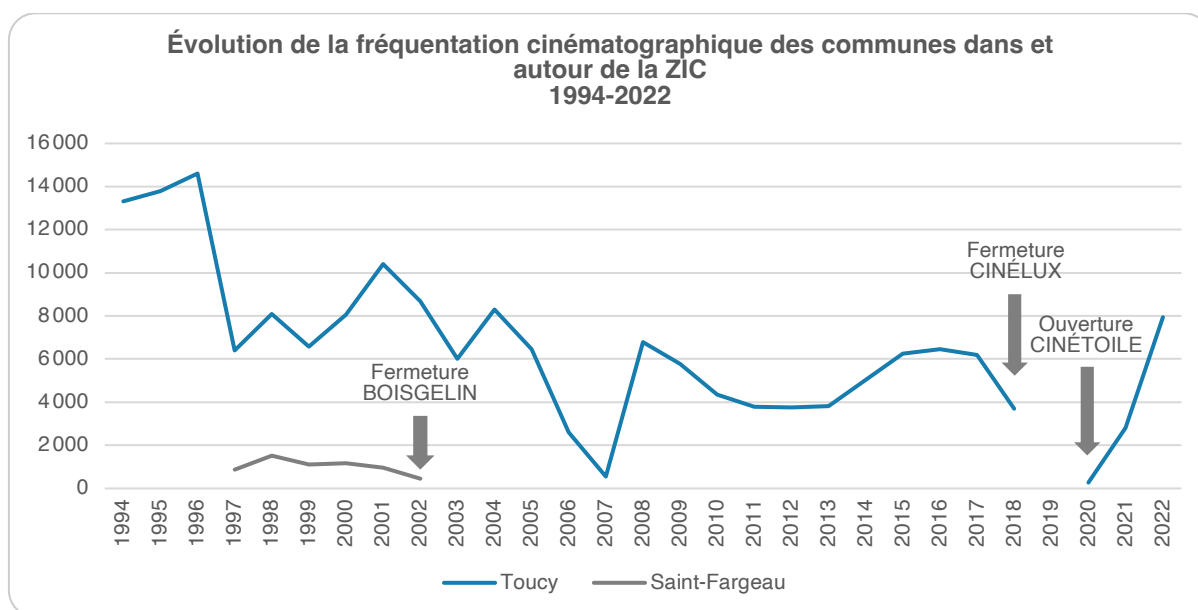


## 2.2 Évolution de la fréquentation depuis 25 ans

L'analyse de l'évolution de la fréquentation a été réalisée sur la période 1994-2022, sur laquelle Hexacom dispose des données d'activités des cinémas.

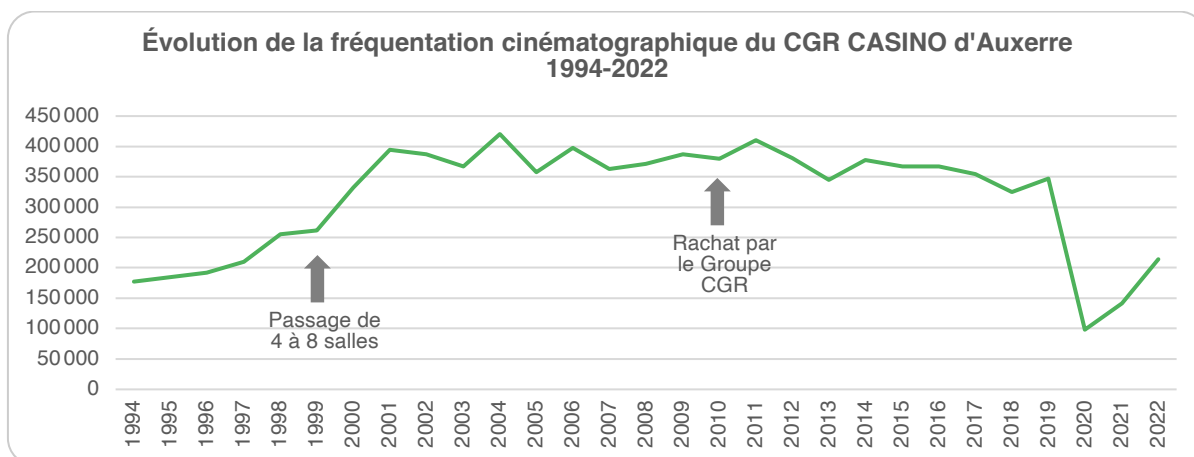
Saint-Fargeau ne possède plus d'activité cinématographique depuis l'**arrêt de l'exploitation de la salle peu active LE BOISGELIN en 2002**. Le cinéma, qui était exploité par une association, enregistrait alors 1 000 à 1 500 entrées annuelles, avec une soixantaine de séances et un peu moins de 30 semaines d'ouverture par an (soit une moyenne de 2 séances hebdomadaires).

Après une interruption de deux ans, l'activité cinématographique de Toucy a redémarré grâce à l'ouverture d'un nouvel établissement fin 2020, le CINÉTOILE. En 2022, première année d'exploitation pleine et « presque normale », le CINÉTOILE a enregistré 8 000 entrées, et a ainsi dépassé les niveaux de fréquentation enregistrés par le précédent établissement toucycois, le CINÉLUX, dont la fréquentation était comprise entre 4 000 et 6 000 entrées annuelles.



© Hexacom 2023 d'après CNC et exploitants

Malgré son rachat par le Groupe CGR en 2010, le multiplexe d'Auxerre enregistre **depuis 2012** une tendance générale à la baisse de sa fréquentation, de l'ordre de **-2% par an**. Avec 215 000 entrées réalisées en 2022 contre 350 000 en 2019, l'établissement a enregistré un recul de **-38%** de sa fréquentation sur la période.



© Hexacom 2023 d'après CNC et exploitants

## 2.3 Conclusion sur la ZIC : un territoire nettement sous-équipé et une faible fréquentation cinématographique

En 2022, avec **0,5 écran et 34 places pour 10 000 habitants dans la ZIC de Saint-Fargeau**, contre 0,7 écran et 124 places pour 10 000 habitants dans l'Yonne, et 1,0 écran et 178 fauteuils pour 10 000 habitants en France métropolitaine, le territoire se caractérise par un niveau d'équipement **nettement moins important que les moyennes départementale et nationale**, notamment en termes de places.

L'indice de fréquentation s'élève à **0,4 entrée par habitant** en 2019 et se situe également très en-dessous des moyennes départementale (2,2) et nationale (3,3), confirmant une desserte cinématographique insuffisante du territoire.

Dans ce contexte, la **création d'un cinéma de proximité à Saint-Fargeau** apparaît de nature à répondre à une demande particulièrement mal satisfaite sur le territoire.



## 3. Analyse comparative de la situation cinématographique de communes de même profil que Saint-Fargeau

### 3.1 Présentation de l'échantillon

Pour analyser la situation cinématographique de Saint-Fargeau, commune rurale comptant 1 500 habitants, et la mettre en perspective avec celles de territoires comparables, un échantillon de communes ou d'unités urbaines a été construit. **Cinq communes** ont été retenues (Le Buisson-de-Cadouin (24), Labouheyre (40), Stenay (55), Charolles (71) et Aumale (76)), répondant aux caractéristiques suivantes :

- Une population **entre 1 500 et 3 000 habitants maximum**, la commune de Saint-Fargeau étant située en zone rurale et comptant 1 500 habitants ;
- La présence d'un **cinéma de proximité modernisé ou de nouvelle génération de 1 ou 2 écrans**.

### 3.2 Indicateurs d'équipement

Labouheyre, Stenay et Aumale disposent toutes trois d'un cinéma mono-écran, tandis que Le Buisson-de-Cadouin et Charolles sont équipées d'un établissement de 2 écrans.

La capacité moyenne des cinémas est de **230 places** : 210 places pour les mono-écrans et 260 places pour les établissements de 2 écrans.

**Les communes de l'échantillon disposent d'un équipement de 1 à 2 salles, avec une capacité moyenne de 230 places.**

### 3.3 Indicateurs de performance

En moyenne, les cinq cinémas de l'échantillon ont enregistré **23 000 entrées annuelles** en 2019, ce qui représente un ratio de **22 entrées par séance**. Les niveaux de fréquentation les moins élevés s'observent à Labouheyre (11 000 entrées), Aumale (16 000 entrées) et Stenay (17 000 entrées), les trois communes dotées de cinémas mono-écrans. Charolles et Le Buisson-de-Cadouin, avec leur équipement de 2 écrans, enregistrent une fréquentation supérieure, de respectivement 27 000 et **43 000 entrées**.

Le **taux de remplissage moyen** à l'échelle de l'ensemble de l'échantillon s'élève à **30%**, contre 13% en moyenne nationale. En fonction de la performance des cinémas, de leur niveau d'activité et de leur

capacité globale, le taux de remplissage peut s'avérer très variable : le cinéma du Charolles, qui enregistre une forte fréquentation (27 000 entrées) pour une capacité de seulement 230 places, se caractérise par le taux de remplissage le plus fort (21%). À l'inverse, avec 11 000 entrées pour 240 places, le cinéma de Labouheyre se voit enregistrer le taux de remplissage le moins élevé (7%).

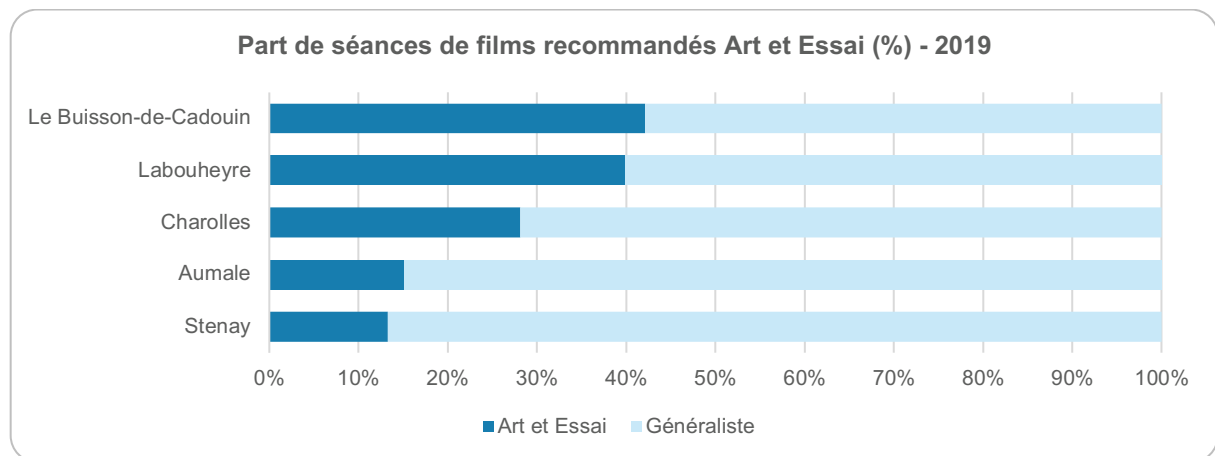
**Les communes de même profil que Saint-Fargeau enregistrent des niveaux de fréquentation très variables, compris entre 11 000 et 43 000 entrées, avec une moyenne à 23 000 entrées annuelles.**

### 3.4 Indicateurs de programmation

Trois cinémas (Le Buisson-de-Cadouin, Labouheyre et Charolles) sont **programmés par l'intermédiaire d'une entente de programmation nationale** (VEO dans les trois cas). Rappelons que cette stratégie vise à améliorer l'accès aux films porteurs, pour lesquels les petits cinémas rencontrent souvent des difficultés, et pas seulement en zone concurrentielle tendue. Les deux autres cinémas de l'échantillon (Stenay, Aumale) se programment de manière indépendante.

Les établissements diffusent entre 210 et 280 films par an, à l'exception du cinéma d'Aumale qui dispose d'une offre beaucoup plus réduite de 180 films. La moyenne sur l'ensemble de l'échantillon est de **230 films programmés à l'année**.

Le rythme de programmation s'avère variable selon les établissements : respectivement 10 et 13 séances hebdomadaires par salle à Charolles et Labouheyre (soit une à deux séances par jour), et 16-17 dans les trois autres communes (deux à trois séances par jour). En moyenne sur l'ensemble de l'échantillon, **15 séances hebdomadaires par salle** sont programmées dans chacun des établissements.



Source : Hexacom d'après CNC

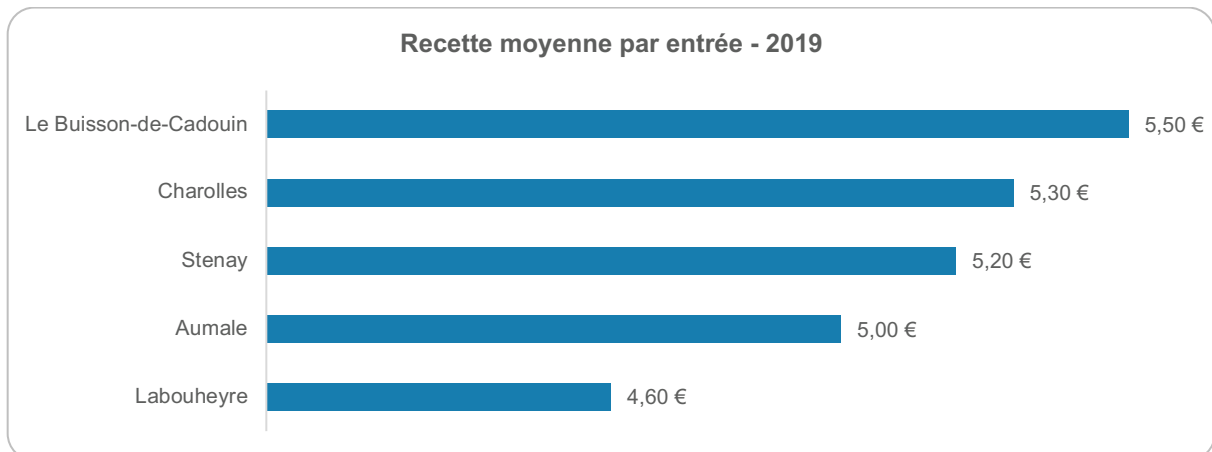
Trois établissements (Le Buisson-de-Cadouin, Labouheyre et Charolles), classés Art et Essai avec *a minima* le label *Jeune Public*, proposent une **programmation mixte généraliste / Art et Essai**, avec

une part de séances de films recommandés comprise entre 30 et 40%. La ligne éditoriale est en revanche de type généraliste « grand public » dans les établissements de Stenay et Aumale, dont la part des séances de films recommandés se limite à environ 15% et qui ne sont pas classés Art et Essai. Sur l'ensemble de l'échantillon, la part de séances de films recommandés Art et Essai atteint 30%.

**En moyenne, les cinémas de l'échantillon programment 230 films sur l'année, sur une moyenne de 15 séances hebdomadaires par salle, dont 30% sont consacrées aux films recommandés Art et Essai.**

### 3.5 Prix moyen

La recette moyenne par entrée, ou prix moyen, se situe **entre 4,60 € et 5,50 €**, avec une moyenne sur l'ensemble de l'échantillon de l'ordre de **5,25 €**, légèrement inférieur à la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants (5,38 €).



Source : Hexacom d'après CNC

## Analyse comparative de la situation cinématographique de communes de même profil que Saint-Fargeau

Dépt	Commune	Pop commune 2020	Enseigne	Salles	Places	Entrées	Séances / sem / salle	Sem	Taux rempl.	Films	Classement AE et labels	Part séances AE	Programmateurs	Prix moyen
24	Le Buisson-de-Cadouin	1 936	LUX LOUIS DELLUC	2	281	42 700	17	53	17%	373	JP, PR et RD	42%	VEO	5,50 €
40	Labouheyre	2 795	LE FELIX	1	236	10 900	13	50	7%	255	JP	40%	VEO	4,60 €
55	Stenay	2 492	L'AUTRE CITÉ	1	210	16 500	17	50	9%	145	non classé	13%	indépendant	5,20 €
71	Charolles	2 849	LE TIVOLI	2	233	27 200	10	52	21%	181	JP	28%	VEO	5,30 €
76	Aumale	1 963	CHANTECLER	1	181	15 500	16	53	10%	83	non classé	15%	indépendant	5,00 €
—	<b>MOYENNE</b>	<b>2 407</b>	—	<b>1,4</b>	<b>228</b>	<b>22 560</b>	<b>15</b>	<b>52</b>	<b>13%</b>	<b>207</b>	—	<b>30%</b>	—	<b>5,25 €</b>

Source : Hexacom d'après CNC

## 4. Le marché potentiel dans le cadre d'un cinéma de proximité modernisé

Le calcul du marché potentiel de Saint-Fargeau, dans le cadre d'un cinéma de proximité "de nouvelle génération", est effectué en distinguant les deux segments suivants :

- La **fréquentation commerciale**, qui correspond à la fréquentation réalisée par la population résidant dans la ZIC ;
- La **fréquentation scolaire**, dans le cadre des dispositifs soutenus par l'État (*Maternelle au cinéma, École au cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma*).

### 4.1 La fréquentation commerciale

#### 4.1.1 Méthodologie

L'analyse des données nationales (enquête Vertigo pour l'année n publiée par le CNC en mai de l'année n+1) montre que l'âge est le premier facteur qui permet de différencier les comportements, les catégories socioprofessionnelles (CSP) venant immédiatement derrière, en second facteur (voir chapitre 2.3.1 de la présente étude).

On calculera donc le **potentiel théorique** de la ZIC à partir de la structure par âges, en corrigeant les résultats par les CSP, selon les deux étapes suivantes :

- Première étape : On applique à chaque tranche d'âge (population de la ZIC x poids de la tranche d'âge dans la ZIC) le taux de pénétration et le nombre d'entrées moyen observé au niveau national, affecté d'un coefficient minorateur pour la zone secondaire. On obtient ainsi le potentiel théorique de la zone à partir de la structure par âge.
- Deuxième étape : On pondère le nombre d'entrées en tenant compte de la structure CSP de la zone, en calculant pour chaque CSP un coefficient pondérateur de celle-ci dans la ZIC par rapport au poids de la CSP au niveau national.

Une fois le potentiel d'entrées déterminé sur la zone, on évalue le **potentiel réalisable** d'un établissement de type "cinéma de proximité" :

- En déduisant la part estimée des entrées réalisées dans la ZIC par les autres cinémas dans et, le cas échéant, autour de la zone (cinéma de Toucy, points de diffusion du circuit PANORAMIC) ;
- En déduisant, si justifié, une fuite d'entrées vers les cinémas et pôles cinématographiques attractifs autour de la zone, en fonction de la distance-temps du site du projet à ces établissements (Auxerre) ;
- En ajoutant des éventuels reports d'entrées des cinémas susceptibles d'être impactés par le nouvel établissement (aucun établissement dans le cas de Saint-Fargeau).

### 4.1.2 La fréquentation potentielle théorique

Le **potentiel théorique** de fréquentation du territoire (*i.e.* le potentiel d'entrées nonobstant l'environnement cinématographique) s'élève à environ **55 000 entrées**. Cette estimation se fonde sur la structure sociodémographique de 2020 et les comportements de fréquentation publiés par le CNC et l'Institut *Vertigo* pour 2019, dernière année d'exploitation « normale » avant la crise sanitaire.

#### Estimation de la fréquentation potentielle théorique

	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2020 de la ZIC	18 400	3 300	<b>21 700</b>
Potentiel résidentiel théorique	40 900	13 700	<b>54 600</b>
Indice de fréquentation correspondant	2,2206	4,1312	<b>2,5123</b>
Part dans la zone	74,9%	25,1%	<b>100,0%</b>
<b>Fréquentation potentielle THÉORIQUE</b>	<b>40 900</b>	<b>13 700</b>	<b>54 600</b>

© Hexacom 2023

### 4.1.3 La fréquentation potentielle résiduelle

Pour évaluer le marché disponible, ou marché résiduel, on déduit dans un premier temps la fréquentation réalisée par le cinéma de Toucy et les deux points de circuit itinérant de la ZIC, et dans un second temps, l'évasion vers le pôle attractif d'Auxerre.

#### Déduction de la fréquentation réalisée par les cinémas la ZIC

La fréquentation du **CINÉTOILE de Toucy** est estimée par Hexacom **entre 12 000 et 15 000 entrées annuelles en régime de croisière**. Dans une approche prudentielle, pour le calcul d'une estimation pour Saint-Fargeau, nous retiendrons 15 000 entrées. En raison de la localisation de cet établissement en bordure de la ZIC, nous estimerons que **90%** de sa fréquentation (soit 13 500 entrées) est réalisée avec une clientèle résidant dans la ZIC.

Les cinq points de diffusion du **circuit itinérant PANORAMIC** situés dans la ZIC fonctionnent avec une clientèle très locale. Aussi, nous considérerons que **100%** de leur fréquentation, c'est-à-dire **5 000 entrées** estimées au total, est réalisée avec une clientèle résidant dans la ZIC.

#### Évasion vers le CGR CASINO d'Auxerre, à 40 minutes

Le multiplexe CGR CASINO d'Auxerre, situé à **40 minutes** du centre-ville de Saint-Fargeau, exerce et continuera d'exercer une influence sur la ZIC, **plus marquée sur la zone secondaire**, et ce en dépit de la création d'un cinéma de proximité de nouvelle génération à Saint-Fargeau.

La prise en compte de l'attractivité du multiplexe d'Auxerre est fondée sur l'application de **taux de fuite** correspondant au pourcentage de perte qui pourrait être enregistré, d'après les données observées par Hexacom dans des situations similaires :

- Environ **-35% sur la zone primaire** (entre -30% et -40%) ;
- Environ **-45% sur la zone secondaire** (entre -40% et -50%).

Ainsi, sur l'ensemble de la ZIC, l'évasion totale est estimée **entre -36% et -46%**, ce qui représente 13 000 à 17 000 entrées à déduire du potentiel théorique calculé précédemment.

#### 4.1.4 La fréquentation potentielle réalisable

La fréquentation réalisable comprend le marché résiduel augmenté des reports d'entrées éventuels des cinémas implantés dans ou proches de la zone de chalandise. Aucun cinéma n'étant susceptible d'être impacté par la création d'un cinéma à Saint-Fargeau, il ne sera pas pris en compte de report d'entrées. Une synthèse des différentes étapes conduisant au calcul du marché potentiel est présentée ci-après.

##### Estimation de la fréquentation potentielle réalisable : synthèse des différentes étapes

	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2020	18 400	3 300	21 700
<b>Fréquentation potentielle THÉORIQUE</b>	<b>40 900</b>	<b>13 700</b>	<b>54 600</b>
Fréquentation des cinémas de la ZIC, à déduire :			
CINÉTOILE de Toucy (90%)	-13 500	0	-13 500
Points de diffusion circuit itinérant PANORAMIC (100%)	-4 000	-1 000	-5 000
Total entrées à déduire	<b>-17 500</b>	<b>-1 000</b>	<b>-18 500</b>
<b>Fréquentation potentielle avant évasion</b>	<b>23 400</b>	<b>12 700</b>	<b>36 100</b>
Évasion vers Auxerre, à déduire			
Taux de fuite	-50% / -40%	-40% / -30%	-46% / -36%
Entrées à déduire	-11 700 / -9 300	-5 100 / -3 800	-16 800 / -13 200
<b>Fréquentation potentielle RÉSIDUELLE</b>	<b>11 700 / 14 000</b>	<b>7 600 / 8 900</b>	<b>19 300 / 22 900</b>
Reports d'entrées, à ajouter : néant	–	–	–
<b>Fréquentation potentielle RÉALISABLE</b>			<b>19 300 / 22 900</b>

© Hexacom 2023

1. Le territoire de la ZIC de Saint-Fargeau, qui compte 22 000 habitants, est susceptible de générer **55 000 entrées commerciales**, en tenant compte des pratiques cinématographiques de la population nationale présentant les mêmes caractéristiques d'âge et de CSP que la population de la ZIC.
2. Le **cinéma CINÉTOILE de Toucy** (en régime de croisière), ainsi que le **circuit PANORAMIC**, enregistrent environ **18 500 entrées annuelles au total** avec une clientèle domiciliée dans la ZIC de Saint-Fargeau. Ces entrées sont déduites du potentiel théorique calculé à l'étape précédente : il reste donc 36 000 entrées théoriques disponibles, avant évasion vers Auxerre.

3. Le **multiplexe CGR CASINO d'Auxerre** exerce et continuera d'exercer une **attractivité sur la ZIC**, et ce en dépit de la création d'un cinéma de proximité de nouvelle génération à Saint-Fargeau. Sur la base de ce que l'on observe ailleurs dans des situations comparables, l'évasion peut être estimée globalement **entre 13 000 et 17 000 entrées**, ce qui représente 36% à 46% de la fréquentation théorique disponible avant évasion.
4. *In fine*, la **fréquentation commerciale réalisable** par un cinéma de proximité de nouvelle génération à Saint-Fargeau s'élève **entre 19 000 et 23 000 entrées**.

**La fréquentation commerciale réalisable par un cinéma de proximité de nouvelle génération à Saint-Fargeau, avant prise en compte de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19, est estimé entre 19 000 et 23 000 entrées annuelles.**

**A ce potentiel s'ajoute celui des résidents secondaires et bi-résidents (près de 2 200 personnes), dont l'absence de données statistiques précises ne permet pas d'en estimer le volume.**



Voir tableaux de calcul détaillés en **annexe 3**

#### 4.1.5 Analyse de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19

Cette étape consiste à prendre en compte l'**impact probable à moyen / long terme de la crise sanitaire sur la fréquentation cinématographique**, en réduisant le potentiel global d'entrées obtenu à l'étape précédente.

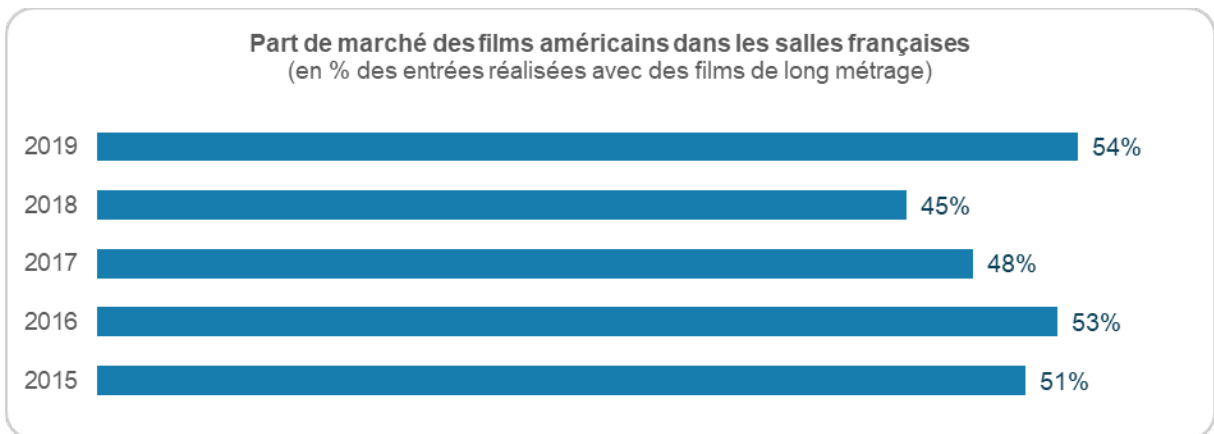
Naturellement, il est encore difficile de mesurer l'ampleur des changements que la crise sanitaire va générer au sein de la filière cinéma, et en particulier dans l'exploitation cinématographique. Néanmoins, il apparaît assez clairement qu'à l'issue de cette crise, les cinémas ne retrouveront pas leur niveau de fréquentation atteint ces dernières années (208,5 millions d'entrées par an en moyenne sur la période 2015-2019) et ce, pour au moins **trois raisons susceptibles de produire un impact structurel sur l'exploitation des films en salles**.

Outre-Atlantique, la crise sanitaire du Covid-19 et la crise économique qu'elle a provoquée a ébranlé le modèle traditionnel de la distribution des films, et ce au détriment des salles de cinéma. En effet, la décision de plusieurs studios américains de **sortir certaines de leurs productions directement sur des services de VàDA** (vidéo à la demande par abonnement) - comme Netflix, Disney+, Amazon Prime Video, HBO Max, etc. - semble avoir initié une **tendance durable**, du moins pour certains films. Ainsi, le scénario le plus probable envisagé pour la période post-pandémie est celui d'une offre réduite de titres hollywoodiens à fort potentiel commercial (les "blockbusters") dans les salles de cinéma.

En France, ce phénomène devrait engendrer des conséquences non négligeables sur les établissements cinématographiques, qui réalisent chaque année environ **la moitié de leurs entrées avec les films américains** (54% en 2019 et 50% en moyenne sur les cinq dernières années)<sup>6</sup>.

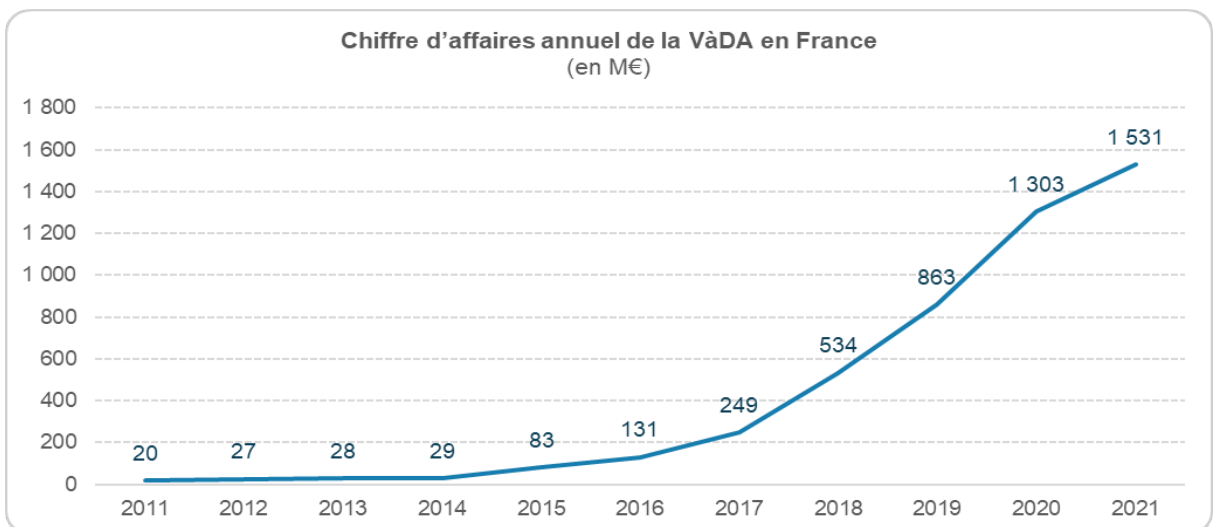
<sup>6</sup> Parts de marché calculées sur la fréquentation des films de long métrage, c'est-à-dire hors entrées réalisées par les films de court métrage et les programmes hors film (captation de spectacles vivants, programmes audiovisuels...). Les longs métrages représentent en moyenne 98% du total des entrées annuelles des salles françaises sur la période 2015-2019.





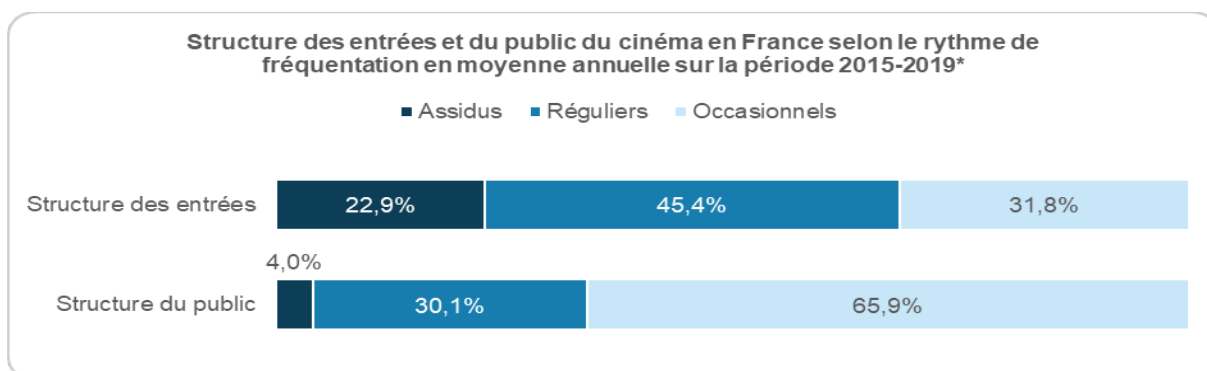
Source : Hexacom d'après CNC

Hormis l'impact direct d'une baisse du nombre de films américains dans les salles, deux autres phénomènes sont à prendre en compte. Tout d'abord, on peut craindre une **défection du public dit "occasionnel"** (c'est-à-dire les spectateurs qui vont au cinéma au moins une fois par an mais moins d'une fois par mois). Dans ce segment de public, la fréquentation des salles est une habitude peu ancrée. Cette **pratique fragile** pourrait donc se retrouver fortement mise à mal par la **fermeture prolongée des cinémas** et par la **place prépondérante prise ces derniers mois par les offres de streaming** dans nos usages audiovisuels, justement à la faveur de la crise sanitaire. Le marché français de la VàDA a en effet progressé de plus de moitié en 2020 (+51%), atteignant 1,3 milliard d'euros, contre 863 millions d'euros l'année précédente. Les revenus de la vidéo par abonnement ont encore gagné +18% en 2021, pour atteindre **1,5 Md€, un niveau supérieur aux recettes guichets du cinéma en 2019** (1,4 Md€).



© Hexacom 2023 d'après CNC

Moins attaché à l'expérience de la salle que le public "habitué" (qui va au cinéma au moins une fois par mois), les spectateurs occasionnels – qui représentent les deux-tiers du public et près d'un tiers des entrées en moyenne sur la période 2015-2019 - pourraient ainsi être **moins nombreux qu'avant à aller au cinéma et/ou le faire moins souvent**.



\*2016-2019 pour la structure des entrées car nombre d'entrées 2015 selon le rythme de fréquentation non disponible.

© Hexacom 2023 d'après CNC - Vertigo (enquête CinExpert, spectateurs 12 derniers mois, 3 ans et plus)

Enfin, rappelons que les obligations d'investissement des fournisseurs de VàDA dans la production cinématographique, imposées dans le cadre de la directive européenne relative à la fourniture de services de médias audiovisuels (dite "directive SMA") ont entraîné une **redéfinition de la chronologie des médias** propre à la France. Cette refonte, entérinée fin janvier 2022, a conduit à un rapprochement des délais de diffusion pour ces nouveaux opérateurs (ainsi qu'à un avancement de 8 à 6 mois de l'ouverture de la fenêtre de Canal+). En vertu d'un accord avec les organisations du cinéma français, Netflix a ainsi obtenu le droit de proposer des films sur son service **15 mois après leur sortie en salles, contre 36 auparavant**, en contrepartie d'une contribution à la création cinématographique française (équivalente à 4% de son chiffre d'affaires annuel net réalisé en France, soit un investissement total d'environ 40 M€ en 2022). Pour les services de VàDA qui n'ont pas signé d'accord (comme Amazon Prime Video ou Disney+), l'ouverture de la fenêtre de diffusion est désormais fixée à **17 mois** après la sortie en salles.

La chronologie des médias évolue donc progressivement vers une **configuration globalement moins favorable aux salles de cinéma**, même si la **fenêtre d'exclusivité de 4 mois** pour l'exploitation sur grand écran demeure à ce jour acquise.

Les **cinémas de proximité et/ou Art et Essai devraient toutefois mieux résister** à ces facteurs d'érosion de la fréquentation que les multiplexes et miniplexes généralistes car, de façon générale, ils bénéficient d'une **clientèle plus fidèle et plus assidue**. Leurs spectateurs témoignent en effet d'un attachement particulier à "leur" cinéma, c'est-à-dire un établissement proche de chez eux et à taille humaine. Le public des salles Art et Essai est aussi souvent **plus cinéophile** et préfère donc généralement l'expérience collective de la salle et le partage d'une œuvre cinématographique sur grand écran au visionnage solitaire d'un film sur un écran de télévision, via un service de *streaming*.

Les cinémas Art et Essai et les petits complexes ont d'ailleurs mieux tiré profit que les autres établissements des quatre mois de réouverture des salles du 22 juin au 29 octobre 2020, entre les deux intervalles de fermeture dues à la crise sanitaire. La répartition des entrées selon les types d'exploitation cinématographique pendant cette période fait en effet apparaître une surreprésentation des cinémas Art et Essai et des établissements de 3 à 7 écrans, au détriment des multiplexes. Ce constat doit toutefois être mis en perspective avec l'offre réduite de films américains pendant cette période.

**Compte tenu de ces éléments, dans une approche prudentielle, nous appliquerons une décote de 10% du marché potentiel commercial fondé sur les indices de 2019, soit une perte d'environ 2 000 entrées, et donc un potentiel commercial ramené entre 17 000 et 21 000 entrées annuelles.**

## 4.2 La fréquentation scolaire

Pour évaluer la fréquentation potentielle scolaire, nous prenons comme référence les résultats observés sur les **dispositifs conventionnés** *Maternelle et cinéma*, *École et cinéma* et *Collège au cinéma* dans les zones rurales<sup>7</sup>. Nous avons tenu compte des **effectifs de l'année scolaire 2021-2022** des écoles et collèges de Saint-Fargeau (pas de lycée présent dans la commune).

Pour chacun des dispositifs conventionnés, les **hypothèses** de taux d'inscription et de taux de présence retenues ont été les suivantes :

- **Maternelle et cinéma**<sup>8</sup> : **30% à 40%** des effectifs des écoles maternelles sont inscrits et 80% à 85% des élèves inscrits suivent l'ensemble d'un cycle de 3 séances dans l'année ;
- **École et cinéma** : **50% à 60%** des effectifs des écoles élémentaires sont inscrits et 90% à 95% des élèves inscrits suivent l'ensemble d'un cycle de 3 séances dans l'année ;
- **Collège au cinéma** : **30% à 40%** des effectifs des collèges sont inscrits et 95% à 100% des élèves inscrits suivent l'ensemble de cycle de 3 séances dans l'année.

Par ailleurs, les entrées réalisées au travers des dispositifs à l'initiative du cinéma, des établissements scolaires ou de la collectivité locale, appelées "**séances à la demande**", ont été estimées sur la base moyenne de **50%** des entrées scolaires enregistrées sur les dispositifs.

### Estimation de la fréquentation potentielle scolaire réalisable

Établissements publics et privés	Effectifs 2021/2022	Taux d'inscrits aux dispositifs	Taux de présence	Entrées réalisables	
<b>Estimations séances "sur dispositifs"</b>					
Écoles maternelles	58	30 - 40 %	80 - 85 %	42	59
Écoles élémentaires	120	50 - 60 %	90 - 95 %	162	205
Collèges	424	30 - 40 %	95 - 100 %	363	509
<b>Fréquentation scolaire "sur dispositifs"</b>	<b>602</b>	—	—	<b>566</b>	<b>773</b>
<b>Estimation séances "à la demande"</b>					
Taux retenu				<b>50%</b>	<b>50%</b>
Fréquentation déduite				<b>280</b>	<b>390</b>
<b>Fréquentation scolaire TOTALE</b>				<b>846</b>	<b>1 163</b>

© Hexacom 2023 d'après Éducation Nationale

**D'après les indices d'Hexacom, la fréquentation scolaire réalisable par un cinéma de proximité de nouvelle génération à Saint-Fargeau, avec les établissements scolaires de Saint-Fargeau, sur les dispositifs conventionnés et avec des séances à la demande, s'élève entre 800 et 1 200 entrées annuelles.**

<sup>7</sup> Rappelons que chaque dispositif permet aux élèves des établissements de la commune, qu'ils soient publics ou privés, de **se rendre trois fois dans l'année au cinéma dans le cadre d'un projet pédagogique**. Cependant, dans certains départements, la fréquence peut aller à quatre, cinq, voire six séances dans l'année pour les établissements les plus dynamiques.

<sup>8</sup> Le dispositif national "Maternelle et cinéma", qui faisait l'objet d'une expérimentation depuis 2015, sera généralisé à partir de la rentrée 2022 à l'ensemble des établissements scolaires.

Il s'agit bien sûr d'une approche théorique et le succès de ces opérations peut aller bien au-delà des hypothèses proposées, grâce aux moyens mis en œuvre (politique d'animation jeune public, transports scolaires), à l'implication des établissements scolaires, ou encore à l'intérêt porté par les enseignants au cinéma.

En particulier, notons que le futur cinéma pourrait accueillir également une partie des autres établissements scolaires de la **communauté de communes Puisaye-Forterre**, dont Saint-Fargeau constitue la commune-centre, à la condition qu'un système de **transport scolaire** soit mis en place par l'intercommunalité. En tenant compte des établissements scolaires des six communes de la zone primaire appartenant à la CC Puisaye-Forterre, la fréquentation scolaire pourrait ainsi atteindre **1 500 entrées annuelles**.

### 4.3 Conclusion sur la fréquentation réalisable totale

#### Estimation de la fréquentation potentielle réalisable totale

	Hypothèse basse	Hypothèse haute	%
Fréquentation potentielle commerciale	17 400	20 600	95%
Fréquentation potentielle scolaire	800	1 200	5%
<b>Fréquentation potentielle totale</b>	<b>18 200</b>	<b>21 800</b>	<b>100%</b>

© Hexacom 2023

**Le marché potentiel réalisable par un cinéma de proximité de nouvelle génération à Saint-Fargeau, en tenant compte d'un impact durable de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les comportements de fréquentation des spectateurs, est estimé entre 18 000 et 22 000 entrées annuelles, dont 5% réalisées sur des séances scolaires.**

## 5. La capacité idéale d'un cinéma à Saint-Fargeau

### 5.1 Détermination de la jauge adaptée au marché

Le dimensionnement d'un établissement cinématographique s'obtient en utilisant le taux de remplissage moyen des établissements de même catégorie, sur la base d'un nombre moyen annuel de séances par salle. Pour le calcul de la capacité d'un cinéma à Saint-Fargeau, nous avons retenu les modalités de fonctionnement suivantes :

- Une ouverture toute l'année avec 4 semaines de fermeture pour congés annuels, soit **49 "semaines cinéma"** ;
- **15 séances hebdomadaires par salle** (moyenne des cinémas situés dans des communes de profil similaire à Saint-Fargeau, voir chapitre 3) ;
- **Un taux de remplissage de 22%**, supérieur à la moyenne nationale (13%), mais conforme à ce qui peut être enregistré au sein de petits complexes modernes et performants.

#### Estimation de la capacité « idéale » du cinéma

	Formule	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Fréquentation annuelle	A	18 000	22 000
Semaines par an	B	49	49
Séances hebdomadaires par salle	C	15	15
Séances annuelles	BxC	735	735
Entrées par séance	A/(BxC)	24	30
Taux de remplissage moyen	D	22%	22%
<b>Capacité déduite</b>	<b>(Ax(BxC))/D</b>	<b>111</b>	<b>136</b>

© Hexacom 2023

**En théorie, la jauge « théorique » idéale** pour réaliser un marché évalué entre 18 000 et 22 000 entrées annuelles, en tenant compte d'une ouverture 49 semaines par an et d'une moyenne de 15 séances hebdomadaires par salle, **est comprise entre 110 et 140 places (médiane : 125 places), à répartir sur une seule salle.**

**Le projet de réhabilitation de l'ancien cinéma LE BOISGELIN** (99 places) devrait conduire à réduire sa jauge de 10 à 20 places, soit une capacité après travaux de **80 à 90 places**. Cette capacité inférieure à la jauge « théorique » idéale n'aurait néanmoins pas d'impact significatif sur le potentiel de fréquentation.

## 5.2 Les facteurs de succès d'un cinéma de proximité

Les facteurs de succès d'un cinéma de proximité peuvent être déclinés en six axes :

- **la programmation et les conditions d'accès aux films** : un nombre d'écrans suffisant permet d'accéder plus facilement aux sorties nationales et ainsi de rentrer dans un cercle vertueux de croissance ;
- **l'animation du lieu** tout au long de l'année, avec en particulier par la mise en œuvre d'un temps fort (festival, rencontres...) qui bénéficiera d'échos médiatiques importants, et qui contribuera ainsi au rayonnement du cinéma ;
- **l'implantation du cinéma** au centre-ville, ou proche de celui-ci, à proximité de structures culturelles, de pôles de loisirs et d'établissements scolaires ;
- **l'accessibilité du site** (voies d'accès, signalisation, parking) : la clientèle véhiculée du cinéma doit pouvoir être accueillie dans les meilleures conditions grâce à la proximité immédiate d'aires de stationnement ;
- **la qualité des salles** (fauteuils, projection, écran/son) : le nouveau cinéma se doit d'être équipé des dernières technologies numériques de restitution du son et de l'image ;
- **la convivialité du lieu**, avec en particulier la présence d'une activité de petite restauration/bar.

## 6. Étude économique et financière

### 6.1 Modélisation économique de l'exploitation avec une salle

#### 6.1.1 Principales hypothèses

Le compte de résultats prévisionnel traduit l'économie du cinéma et permet de vérifier les conditions de viabilité de l'établissement. Il a été construit à partir d'éléments comptables de cinémas de proximité de même taille et des ratios validés sur plusieurs comptes de résultats réels d'établissements cinématographiques.

Nous avons bâti **un compte de résultats prévisionnel détaillé**, hors TVA, pour un cinéma mono-écran et avec une croissance progressive de la fréquentation permettant d'atteindre 22 000 entrées en année 3 :

- **18 000 entrées** la première année pleine après extension ;
- **20 000 entrées** la deuxième année ("montée en charge") ;
- **22 000 entrées** la troisième année ("régime de croisière").

#### La recette guichet moyenne TTC par entrée

---

Le CINÉTOILE de Toucy, qui constitue l'unique cinéma de la ZIC à ce jour, enregistre une recette moyenne TTC par entrée (ou prix moyen) assez modeste, de l'ordre de 4,90 € en 2022. Par ailleurs, l'échantillon de communes comparables à Saint-Fargeau, dont la situation cinématographique a été analysée au chapitre 4 de la présente étude, nous renseigne sur un prix moyen de **5,25 €**. Compte tenu de ces éléments, nous tiendrons compte pour le cinéma de Saint-Fargeau d'un prix moyen de **5,10 € TTC en année 1, 5,15 € TTC en année 2 et enfin 5,20 € TTC en année 3**.

#### Les frais de personnel

---

Avec une salle et une moyenne de 15 séances hebdomadaires, le futur cinéma de Saint-Fargeau devrait pouvoir fonctionner avec un seul agent de cinéma polyvalent, représentant un total de **1,0 poste en Équivalent Temps-Plein (ETP)** et une masse salariale (salaires et charges) globale de **34 000 € HT**.

Le cas échéant, dans l'hypothèse d'une gestion en régie municipale, il pourra être secondé par des bénévoles ayant signés une charte du bénévolat.

---

## Les subventions de fonctionnement

---

Au stade actuel, et afin d'avoir une vision objective de l'économie du cinéma, **aucune subvention de collectivités locales n'a été intégrée** au compte d'exploitation prévisionnel. Naturellement, selon le mode de gestion retenu, une subvention d'équilibre peut être versée à la structure gestionnaire : subvention du budget général dans le cas d'un SPA (régie municipale), subvention de fonctionnement dans le cas d'une association, subvention pour contraintes de service public dans le cas d'une délégation de service public.

---

## La prime Art et Essai

---

Des aides financières sélectives sont attribuées par le CNC aux exploitants d'établissements cinématographiques afin de récompenser et soutenir leur programmation, leurs actions d'animation et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques Art et Essai.

La subvention Art et Essai se décompose en plusieurs volets :

- Une **aide principale** dont le calcul repose sur un indice issu de la proportion de séances Art et Essai diffusées par l'établissement, de l'application d'un coefficient multiplicateur en fonction de son nombre d'écrans et de l'application facultative d'un coefficient minorateur ou majorateur ;
- Une **prime pour l'obtention d'un ou plusieurs labels**, calculée de la façon suivante :
  - Un label : bonus financier de 1,5% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 150 € ;
  - Deux labels : bonus financier de 3% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 300 € ;
  - Trois labels : bonus financier de 6% du montant de l'aide principale, avec un minimum de 600 € ;
- Une **prime pour la diffusion de films dits "fragiles"**<sup>9</sup>, dont le calcul repose sur la répartition d'une enveloppe budgétaire fixe au prorata d'un indice de diffusion prenant en compte le nombre de "films fragiles" programmés et le nombre de séances consacrées à ces œuvres ;
- Une **aide sélective** destinée à récompenser la programmation de **courts métrages**.

La commune de Saint-Fargeau constitue une commune rurale de 1 500 habitants et relève donc de la **catégorie E** du deuxième groupe de la nomenclature établie par le CNC pour le classement Art et Essai<sup>10</sup>. Dans cette catégorie, un établissement cinématographique doit réaliser au minimum **15%** de séances avec des films recommandés Art et Essai pour être éligible.

Le classement pour une année n est fondé sur la programmation proposée entre début juillet de l'année n-2 et fin juin de l'année n-1, avec un **minimum de 32 semaines de fonctionnement** et 150 séances Art et Essai par écran pour les cinémas de la catégorie E. Depuis la réforme de 2018, le classement est acquis pour deux années consécutives (sauf cas particuliers). La subvention, les labels et les allocations complémentaires obtenus en année n sont ainsi reconduits en année n+1.

---

<sup>9</sup> Ceux-ci ont été définis comme les films labellisés *Recherche et Découverte* et sortant dans moins de 80 établissements lors de la semaine de sortie nationale.

<sup>10</sup> La catégorie de chaque établissement est déterminée en fonction de la taille de son unité urbaine. La catégorie E regroupe les cinémas situés dans des unités urbaines de moins de 20 000 habitants.



Nous avons considéré qu'avec une seule salle, le futur cinéma de Saint-Fargeau réaliserait **un pourcentage de séances de films recommandés Art et Essai de l'ordre de 35%**. De cette manière, l'établissement devrait acquérir le classement Art et Essai ainsi que les trois labels *Jeune Public*, *Patrimoine et Répertoire* et *Recherche et Découverte*. Avec ces hypothèses, la subvention allouée (versée en année 2) s'élèverait à **4 600 €**.



Voir calcul détaillé de la subvention Art et Essai en **annexe 4**

### 6.1.2 Compte de résultats prévisionnel sur trois ans

Pour faciliter le montage éventuel d'un dossier de demande de subvention auprès du CNC, nous avons adopté le mode de présentation requis par celui-ci.

Avec les hypothèses retenues, l'exploitation du cinéma s'avère **déficitaire la première année pleine** avec un résultat brut d'exploitation de **-8 000 €**, ce qui représente -16% du chiffre d'affaires total. Le point d'équilibre serait atteint à 21 000 entrées avec un prix moyen de 5,10 €, ou bien à 18 000 entrées avec un prix moyen de 6,10 €.

Avec l'accroissement de la fréquentation et du prix moyen, et le versement de la prime Art et Essai en **seconde année**, l'exploitation est **déficitaire de -1 400 €** (-3% du CA). En année 2, le point d'équilibre serait atteint à 20 500 entrées avec un prix moyen de 5,15 €, ou bien à 20 000 entrées avec un prix moyen de 5,30 €.

#### Synthèse du compte de résultats prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Fréquentation</b> (en entrées payantes)	<b>18 000</b>	<b>20 000</b>	<b>22 000</b>
<b>Recette guichet moyenne / spectateur</b>	<b>5,10 €</b>	<b>5,15 €</b>	<b>5,20 €</b>
<b>CA total HT et hors TSA</b>	<b>48 808 €</b>	<b>53 469 €</b>	<b>58 212 €</b>
<b>Principales recettes</b>			
+ recette guichet	77 173 €	86 589 €	96 172 €
+ recette HT ventes confiseries-boissons	14 400 €	16 192 €	18 025 €
+ recette HT bar-snacking par clients extérieurs et cinéma le soir	11 760 €	11 901 €	12 044 €
+ recettes publicitaires sur écran	1 800 €	2 024 €	2 253 €
+ subvention CNC (Art et Essai)	- €	4 600 €	4 600 €
<b>Principales charges</b>			
- location de films	37 043 €	41 563 €	46 163 €
- frais de fluides (énergie, eau, combustibles)	5 880 €	7 350 €	7 350 €
- frais de personnel	33 800 €	34 206 €	34 616 €
<b>Résultat brut (EBE)</b> hors amortissements et frais financiers	<b>-7 968 €</b>	<b>-1 442 €</b>	<b>4 752 €</b>
<b>EBE / CA</b>	<b>-16,3%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>8,2%</b>

© Hexacom 2023

En troisième année, l'EBE devient positif à **+4 800 €** (8% du CA) grâce à l'augmentation combinée de la fréquentation et du prix moyen.

**Avec les hypothèses retenues, l'exploitation du cinéma s'avère excédentaire dès la troisième année pleine (22 000 entrées et 5,20 € en prix moyen), avec un EBE positif à +5 000 €.**

On rappellera que ces montants ne prennent pas en compte les **droits acquis au soutien automatique (SFEIC)**, générés par la TSA versée, et qui ne peuvent être inscrits dans le compte de résultats car mobilisables uniquement sur production de factures d'investissement ou de certaines prestations comme la **maintenance des équipements de projection et de sonorisation**, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation (*voir chapitre suivant*).

Voir détail du compte de résultats prévisionnel page suivante.

COMPTE DE RÉSULTATS PREVISIONNEL HT en EUROS	Année 1	Année 2	Année 3	Base du calcul prévisionnel
<b>Nombre de salles</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	1 salle
<b>Entrées annuelles payantes</b>	<b>18 000</b>	<b>20 000</b>	<b>22 000</b>	estimation Hexacom
Nombre de semaines	49	49	49	fermeture 4 semaines par an au périodes "creuses"
Nombre de séances	735	735	735	15 séances / semaine / salle (scolaires inclus)
Nombre de copies films	150	150	150	hypothèse
Entrées hebdomadaires	367	408	449	calcul
<b>Prix moyen TTC</b>	<b>5,10 €</b>	<b>5,15 €</b>	<b>5,20 €</b>	hypothèse pour un cinéma modernisé dans cette strate
		<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	évolution annuelle
Recette moyenne bar-confiserie par spectateur (HT)	0,80	0,81	0,82	hypothèse
Recette moyenne bar-snacking par client extérieur et cinéma le soir (HT)	8,00	8,10	8,19	estimation Hexacom (5 jours/7, le soir uniquement)
Recette moyenne publicité écrans (HT)	0,10	0,10	0,10	régie locale (à créer)
Recette Guichet moyenne hebdomadaire (TTC)	1 873	2 102	2 335	calcul
<b>Recette Guichet TTC (RG)</b>	<b>91 800 €</b>	<b>103 000 €</b>	<b>114 400 €</b>	calcul
- TVA	4 786 €	5 370 €	5 964 €	5,5%
<b>Recette Guichet, hors TVA</b>	<b>87 014 €</b>	<b>97 630 €</b>	<b>108 436 €</b>	calcul
- TSA	9 841 €	11 042 €	12 264 €	10,72%
<b>Recette Nette Films (RN)</b>	<b>77 173 €</b>	<b>86 589 €</b>	<b>96 172 €</b>	calcul
- location films distributeurs (maxi : 49% -1,21% SACEM distributeur)	37 043 €	41 563 €	46 163 €	48,00% RN
- cotisation CNC et SACEM-SACD	1 339 €	1 502 €	1 669 €	1,735% RN
- redevance programmation	0 €	0 €	0 €	3,00% RN
<b>Part Nette Exploitant (1)</b>	<b>38 791 €</b>	<b>43 524 €</b>	<b>48 341 €</b>	calcul
+ recette HT ventes confiseries-boissons	14 400 €	16 192 €	18 025 €	selon ratio par spectateur
+ recette HT bar-snacking par clients extérieurs et cinéma le soir	11 760 €	11 901 €	12 044 €	30 clients en moyenne par semaine
+ recettes publicitaires sur écran	1 800 €	2 024 €	2 253 €	selon ratio par spectateur
+ recettes publicitaires sur programmes	0 €	0 €	0 €	non compté
+ prestations de services (location salle aux assoc, entreprises...)	2 000 €	2 024 €	2 048 €	hypothèse
+ réintégration recettes cartes abonnement périmées	0 €	0 €	0 €	non compté
+ recettes d'animation (billetterie non CNC)	500 €	506 €	512 €	non compté
+ divers (lunettes 3D, vente d'affiches...)	600 €	607 €	614 €	hypothèse
<b>Total recettes annexes (2)</b>	<b>31 060 €</b>	<b>33 254 €</b>	<b>35 497 €</b>	calcul

+ subvention CNC (Art et Essai)	0 €	4 600 €	4 600 €	35% séances A&E, classement A&E + 3 labels
+ subvention de fonctionnement des collectivités locales	0 €	0 €	0 €	non compté
+ aides sur salaires	0 €	0 €	0 €	non compté
+ contribution OCS (Orange)	720 €	800 €	880 €	0,04 €/entrée
<b>Total subventions d'exploitation (3)</b>	<b>720 €</b>	<b>5 400 €</b>	<b>5 480 €</b>	calcul
<b>MARGE BRUTE (1+2+3)</b>	<b>70 571 €</b>	<b>82 178 €</b>	<b>89 318 €</b>	
- achat matières premières confiseries, restauration, boissons sans alcool	10 464 €	10 590 €	10 717 €	80% des recettes restau-bar-conf / 50% de marge
- achat matières premières boissons alcoolisées	2 616 €	2 647 €	2 679 €	20% des recettes restau-bar-conf / 50% de marge
<b>Achat de marchandises (confiseries)</b>	<b>10 464 €</b>	<b>10 590 €</b>	<b>10 717 €</b>	calcul
- fournitures consommables (produits d'entretien...)	500 €	506 €	512 €	hypothèse
- fournitures pour les salles	0 €	0 €	0 €	inclus dans les consommables
- achat matériel et travaux publicitaires (affiches...)	1 500 €	1 518 €	1 536 €	10 €/film
<b>Total achats matières et fournitures</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 024 €</b>	<b>2 048 €</b>	calcul
- fournitures non stockables (eau, énergie, combustibles)	5 880 €	7 350 €	7 350 €	8 €/séance (hypothèse prudente)
- fournitures d'entretien et de petit outillage	0 €	500 €	506 €	1 000 €/salle
- fournitures administratives (billets, papier...)	360 €	400 €	440 €	0,02 €/entrée
- autres matières et fournitures de bureau	400 €	405 €	410 €	hypothèse
<b>Total achats non stockés de matières et fournitures</b>	<b>6 640 €</b>	<b>8 655 €</b>	<b>8 706 €</b>	calcul
- sous-traitance nettoyage (1 grand nettoyage annuel)	0 €	2 000 €	2 024 €	1 grand nettoyage annuel à partir de l'année 2
- locations immobilières (loyer ou redevance DSP)	0 €	0 €	0 €	non compté : sans loyer ni redevance DSP
- location de matériel (crédit-bail, machine à affranchir, photocopieur...)	1 000 €	1 012 €	1 024 €	hypothèse
- charges locatives et de copropriété	0 €	0 €	0 €	non compté
- entretien & réparations / biens immobiliers (bâtiment)	0 €	0 €	0 €	hypothèse
- entretien & réparation / projecteur numérique + biens mobiliers (caisse) + maintenance	4 100 €	4 149 €	4 199 €	1 500 €/cabine numérique + 1 600 €/caisse + 1 000 € autre
- primes d'assurance	1 200 €	1 214 €	1 229 €	hypothèse
- documentation (périodiques, ouvrages...)	200 €	202 €	205 €	hypothèse
- divers	1 000 €	1 012 €	1 024 €	hypothèse
<b>Total achats services extérieurs</b>	<b>7 500 €</b>	<b>9 590 €</b>	<b>9 705 €</b>	calcul
- rémunération d'intermédiaires et honoraires (CG&A, CAC, JO)	3 000 €	3 036 €	3 072 €	hypothèse
- annonces presse et publicité	400 €	405 €	410 €	hypothèse
- catalogues imprimés (édition programme, flyers...)	4 400 €	4 453 €	4 506 €	11 programmes par an x 400 €

- frais site internet	200 €	202 €	205 €	hypothèse : en interne
- transports sur achat (copies numériques sur disques durs + copies démat.)	2 400 €	2 429 €	2 458 €	abo. opérateurs démat. 200 €/mois
- frais de déplacements et missions	2 000 €	2 024 €	2 048 €	hypothèse
- frais de réceptions / accueil d'intervenants	2 500 €	2 530 €	2 560 €	hypothèse
- frais postaux, télécoms et internet	1 200 €	1 214 €	1 229 €	100 €/mois
- services bancaires et assimilés (terminal CB, frais tenue compte...)	1 000 €	1 012 €	1 024 €	hypothèse
- cotisation ADRC	105 €	105 €	105 €	hypothèse
- cotisations AFCAE, CIBFC	150 €	357 €	357 €	4,5% de la subv CNC + CIBF 150 €/an
<b>Total achats autres services extérieurs</b>	<b>17 355 €</b>	<b>17 767 €</b>	<b>17 975 €</b>	calcul
- contribution économique territoriale CET (ex-TP)	0 €	0 €	0 €	exonération
- taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)	0 €	0 €	0 €	non compté
- taxe d'apprentissage + part employeur à format° profess. (AFDAS)	780 €	789 €	799 €	3% de la masse salariale brute
- taxe foncière, CSG/CRDS	0 €	0 €	0 €	non compté
- divers (tickets restaurants, médecine travail...)	0 €	0 €	0 €	non compté
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>780 €</b>	<b>789 €</b>	<b>799 €</b>	calcul
- Salaires bruts	26 000 €	26 312 €	26 628 €	1,0 ETP
- Charges sociales	7 800 €	7 894 €	7 988 €	30% des salaires bruts
<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>33 800 €</b>	<b>34 206 €</b>	<b>34 616 €</b>	calcul
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>78 539 €</b>	<b>83 621 €</b>	<b>84 565 €</b>	
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>-7 968 €</b>	<b>-1 442 €</b>	<b>4 752 €</b>	

## 6.2 Le soutien automatique (SFEIC)

Le fonds de soutien automatique repose sur le principe d'une **épargne-investissement** : la taxe spéciale additionnelle (TSA) versée sur chaque billet vendu (10,72% du prix du billet) vient alimenter un "**compte de fonds de soutien**" géré par le CNC, que l'exploitant peut mobiliser à l'occasion d'une modernisation de ses salles, dans la limite de **90% du montant de l'investissement**. Toutefois, le législateur a permis à l'exploitant de pouvoir mobiliser ses "droits acquis" dans d'autres cas, notamment en cas de **construction de salle(s)**, en mobilisant une partie des droits qu'il est censé acquérir par le versement de la TSA sur cette exploitation (on parle alors d'une "**avance sur droits acquis**").

 Voir modalités du calcul en [annexe 5](#)

### Estimation des droits acquis au fonds de soutien automatique du CNC

	Année 1	Année 2	Année 3
Nombre d'entrées	18 000	20 000	22 000
<b>TSA annuelle acquittée</b>	<b>9 841 €</b>	<b>11 042 €</b>	<b>12 264 €</b>
<b>Calcul des droits acquis</b>			
80% de la tranche 0 - 8 500 €	6 800 €	6 800 €	6 800 €
70% de la tranche 8 501 - 25 500 €	938 €	1 778 €	2 634 €
60% de la tranche 25 501 - 51 000 €	0 €	0 €	0 €
50% de la tranche 51 001 - 136 200 €	0 €	0 €	0 €
20% de la tranche 136 201 € - TSA	0 €	0 €	0 €
<b>Droits acquis déduits</b>	<b>7 738 €</b>	<b>8 578 €</b>	<b>9 434 €</b>
<b>Calcul de la majoration</b>			
Nombre d'écrans	1	1	1
Coefficient majorateur	1,00	1,00	1,00
<b>Total droits acquis récupérables</b>	<b>7 738 €</b>	<b>8 578 €</b>	<b>9 434 €</b>
<i>soit un taux de retour</i>	<i>78,6%</i>	<i>77,7%</i>	<i>76,9%</i>
<b>Calcul de l'avance</b>			
TSA annuelle acquittée (catégorie)	< 152 K€		
Coefficient multiplicateur appliqué	3		
<b>Montant de l'avance</b>	<b>23 214 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Coefficient avance majorée (privé < 1% fréq nat)	6		
<b>Montant de l'avance majorée</b>	<b>46 428 €</b>		

© Hexacom 2023

**Avec 18 000 entrées la première année pleine, l'exploitation générera des droits acquis d'un montant de 8 000 € (79% de taux de retour sur la TSA versée).**

**Une avance coefficient 3 (3 ans) peut être demandée au bout de 6 mois d'exploitation du cinéma sur la base de la TSA versée jusque-là, soit un montant d'environ 23 000 €. Une fois cette avance "remboursée", le titulaire du fonds de soutien peut demander une nouvelle avance sur la base de la TSA versée durant la dernière année. Le CNC peut également octroyer une avance majorée d'un coefficient 6 (6 ans), d'environ 46 000 €.**

## 6.3 Les aides à l'investissement

### Les dispositifs d'aide à l'investissement actuellement en vigueur

Organisme	Intitulé de l'aide	Taux d'intervention et plafonds	Dépenses éligibles
État – CNC	Aide sélective à la petite et moyenne exploitation	Environ 10 % du coût HT en fonction de la nature du projet global et de son impact prévisible	Travaux de construction et d'aménagement
Région Bourgogne-Franche-Comté	Dispositif « Centralité rurales en région » (C2R)	Subvention d'un taux maximum de 50% plafonné à 500 000 €	Non précisé
Département de l'Yonne	Programmes « Ambitions pour l'Yonne » et « Ambitions + » du Pacte Territoire (dispositif mis en œuvre par un contrat de territoire, <b>non fléché cinéma</b> )	Subvention d'un taux maximum de 30% plafonnée à 500 000 €. <b>Bonification du taux de subvention de 20 points maximum</b> (et surplafond de la subvention de 300 000 € maximum) en cas de projet s'inscrivant dans les politiques prioritaires du Département : <b>attractivité touristique et résidentielle, développement et usages numériques, transition écologique, solidarités.</b>	Acquisitions de bâtiments ou de foncier Travaux de construction et d'aménagement Honoraires du maître d'œuvre, honoraires du maître d'œuvre, frais du coordinateur SPS

© Hexacom 2023

### 6.3.1 L'aide sélective du CNC

#### Principes du dispositif

Distribuées par le CNC, les aides sélectives à la petite et moyenne exploitation visent à favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié de salles proposant une offre cinématographique diversifiée et de qualité.

Ces subventions d'investissement sont octroyées en cas d'insuffisance du soutien financier automatique à des exploitants privés, publics ou associations pour des **projets de création ou de modernisation d'établissements cinématographiques relevant de la petite et moyenne exploitation**<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Il s'agit, dans le cadre du règlement de cette aide, des cinémas exploités par des personnes qui ont réalisé, en moyenne, au cours des deux années précédant la demande d'aide, moins de 1% des entrées sur le territoire national, seules ou dans le cadre d'une communauté d'intérêts économique.

---

Le montant de l'aide fait l'objet d'une majoration pour les projets de création ou de modernisation d'établissements implantés dans des zones géographiques dont les **agglomérations sont insuffisamment équipées** ou dans des **agglomérations insuffisamment équipées en cinémas classés Art et Essai**.

Les subventions sont accordées par la Présidente du CNC, après avis d'une **commission spécialisée** composée de représentants des collectivités territoriales, de professionnels du cinéma, de représentants des organismes bancaires spécialisés et des administrations concernées.

Préalablement à la commission d'aide sélective, la **DRAC émet un avis** sur l'opportunité de l'opération. À la demande du service de l'exploitation du CNC, l'ADRC fournit par ailleurs un avis sur le volet architectural et l'évaluation des coûts d'investissement du projet.

## Calendrier

---

La commission d'aide sélective à la petite et moyenne exploitation se réunit généralement **trois fois par an** (février/mars, juin/juillet et novembre/décembre). Les dossiers de demande doivent habituellement être déposés deux à trois mois avant la date de tenue de la commission. Le **calendrier précis** des dates limites de dépôt et de réunion de la commission est publié sur le site du CNC, à la page dédiée à ce dispositif soutien<sup>12</sup>.

## Conditions d'éligibilité

---

### Structures éligibles

Le dispositif s'adresse à des personnes privées, y compris sous forme associative et à des personnes publiques qui sont propriétaires des fonds de commerce et/ou exploitantes d'établissements cinématographiques, pour des projets de création, de modernisation ou de transfert d'établissement.

### Critères de recevabilité

Les demandes doivent répondre à certains critères de recevabilité, parmi lesquels les suivants sont particulièrement importants :

- Aide réservée aux cinémas de la **petite et moyenne exploitation**<sup>11</sup> ;
- Aide en **complément du fonds de soutien** ;
- Aide attribuée uniquement à l'**entité juridique propriétaire du fonds de commerce ou exploitante** (par exemple : commune dans le cas d'une délégation de service public), mais en aucun cas au propriétaire des murs de l'établissement concerné ;

---

<sup>12</sup> Voir [www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation\\_1578881](http://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/exploitation/aide-selective-a-la-petite-et-moyenne-exploitation_1578881)



- Obtention de l'**autorisation de la CDACi**, le cas échéant<sup>13</sup> ;
- Activité cinématographique significative : **5 séances hebdomadaires** minimum ;
- **Étude de marché** pour la création d'un établissement ou l'adjonction d'écran(s) ;
- **Démarrage des travaux après avis de la Commission** sur le projet.

### **Dépenses éligibles**

Les travaux et investissements éligibles à ce mécanisme d'aide concernent :

- L'acquisition et l'installation des équipements de projection ;
- L'amélioration technique des conditions de projection, y compris l'utilisation de nouvelles techniques de projection ;
- L'accessibilité des personnes en situation de handicap ;
- Les études techniques et le contrôle technique des salles ;
- La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments ;
- L'achat, le remplacement et l'installation du matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation ou à la modernisation des équipements à condition que ce matériel ne soit pas destiné à être stocké ;
- L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique ;
- La maintenance des équipements de projection et de sonorisation, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation ;
- Les supports et matériels techniques nécessaires à la promotion de la programmation des établissements de spectacles cinématographiques ;
- La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme ;
- La construction d'aires de stationnement et l'amélioration des accès aux établissements de spectacles cinématographiques ;
- L'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat, le remplacement, l'installation et la maintenance d'équipements, en vue d'assurer ou de renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- L'achat et la location de matériels et de logiciels, ou les frais d'abonnement y afférent, ainsi que la souscription à des services, servant à la mise en place et au développement de l'exploitation de données, de la communication électronique et du marketing numérique.

---

<sup>13</sup> Les projets soumis à autorisation de la CDACi sont recensés à l'article 212-7 du Code du cinéma et de l'image animée : [legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=01E202E843991393E0C6BCAFFC2A3326.tplgfr32s\\_2?idArticle=LEGIARTI00034592353&cidTexte=LEGITEXT000020908868&dateTexte=20180702](https://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=01E202E843991393E0C6BCAFFC2A3326.tplgfr32s_2?idArticle=LEGIARTI00034592353&cidTexte=LEGITEXT000020908868&dateTexte=20180702)

Sont également éligibles à ce soutien les **dépenses de formations à destination des personnels salariés et bénévoles des salles de cinéma**, concourant à la modernisation de ces établissements. Il s'agit ainsi de formations ayant pour objet :

- L'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique ;
- L'accueil des personnes en situation de handicap ;
- L'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

Sont **exclus** des travaux et investissements éligibles :

- Ceux réalisés dans le but de générer des **recettes annexes** à celles de l'activité principale de projection de films ;
- Les dépenses relatives à l'**entretien des locaux** et aux **fournitures consommables** de l'établissement cinématographique ou de ses dépendances.

## Critères de sélection

---

Pour chaque dossier, la commission examine le rapport présenté par le CNC, émet un avis d'opportunité sur la qualité de l'opération et propose un montant d'intervention sélective, au terme d'une analyse menée selon **plusieurs critères** :

- Intérêt cinématographique du projet ;
- Intérêt du projet en termes de diversité de l'offre cinématographique offerte aux spectateurs ;
- Utilité sociale du projet et son rôle dans la desserte du territoire ;
- Qualité de l'aménagement, notamment en termes de projection, d'accueil, de confort des spectateurs et d'insertion du projet dans son environnement ;
- Rapport entre le montant des investissements et les enjeux du projet ;
- Conditions de l'équilibre financier du projet ;
- Qualité de l'animation et des orientations culturelles du projet ;
- Existence d'une participation des collectivités territoriales au projet.

## Montant de l'intervention

---

Il s'agit d'une aide dite "**sélective**" pour laquelle il n'existe donc **pas de taux d'intervention prédéfini**. La Commission d'aide sélective se prononce en fonction de critères relatifs à l'intérêt cinématographique du projet, au marché potentiel à la desserte du territoire et à la qualité de l'animation et des orientations culturelles. Le niveau d'intervention n'est pas fixé en fonction d'un pourcentage du montant des travaux

mais est apprécié au cas par cas, en fonction des critères énumérés ci-dessus. Toutefois, on observe dans la pratique que les aides attribuées se situent souvent **entre 10% et 20% du montant HT du coût du projet**.

Les montants les plus élevés - entre 500 000 et 750 000 € - ont généralement été attribués à des projets de création de complexes de nouvelle génération de plus de 6 salles par des exploitants indépendants dans des zones sans concurrence.

L'analyse des résultats des commissions **ces quinze dernières années** montre que les montants attribués pour les **18 projets de création ex nihilo de cinémas mono-écrans** varient **entre 20 000 € et 200 000 €** (voir tableau ci-dessous). La moyenne se situe à **environ 105 000 € par projet**, ce qui représente **11% du montant total des investissements** et un ratio de 670 € par fauteuil.

#### Les projets de création d'un cinéma mono-écran ayant bénéficié d'une aide du CNC depuis 2009

Date	Ville	Type de projet	Places	Maître d'ouvrage	Montant du projet HT	Aide accordée
avr-19	Collioure	Création d'un cinéma mono-écran par réhabilitation avec mise aux normes accessibilité et sécurité d'une ancienne salle	121	Ville	1 500 000 €	100 000 €
juin-18	Guéthary	Création par restructuration d'une salle de cinéma mono-écran associatif	128	Association Les Amis de Getari Enea	1 000 000 €	100 000 €
juil-17	Marseille	Création d'un cinéma mono-écran à vocation Art et Essai	89	SARL SHELLAC Exploitation	n.c.	120 000 €
juin-16	Ouroux-en-Morvan	Création d'une salle de cinéma au sein d'une médiathèque intercommunale	300	Ville	440 000 €	53 000 €
mars-16	Joigny	Transfert de l'activité cinéma par réaménagement d'une salle	118	Ville	940 000 €	100 000 €
mars-16	Marignana	Création d'une activité cinéma dans une salle des fêtes	97	Associu Scopre	n.c.	19 000 €
mars-16	Maisons-Alfort	Création d'une activité cinéma au sein du théâtre municipal	406	Ville	n.c.	62 800 €
mars-15	Bressols	Création d'une salle de cinéma polyvalente au sein d'un centre culturel	266	Ville	620 000 €	100 000 €
juin-14	Montastruc-La-Conseillère	Création d'une salle de cinéma spectacle-vivant	n.c.	Ville	n.c.	100 000 €
mars-14	Marseille	Création d'une salle de cinéma à vocation art et essai au sein d'un ancien théâtre réhabilité	230	SA SCIC Friche La Belle de Mai	n.c.	100 000 €
juil-13	Montendre	Création d'une salle de cinéma	120	Ville	n.c.	50 000 €
août-13	Stenay	Création d'une salle de cinéma	210	Ville	n.c.	200 000 €
févr-13	Trévoux	Création d'une salle de cinéma	110	Communauté de communes	n.c.	75 000 €
juin-11	Salles	Réouverture d'une salle de cinéma	162	Communauté de communes	n.c.	120 000 €
mars-11	Prats-de-Mollo-la-Preste	Réouverture d'un complexe d'une salle	159	Ville	1 478 000 €	100 000 €
nov-10	Saint-Quay-Portrieux	Réouverture du cinéma	167	Ville	1 100 000 €	200 000 €

juil-10	Beaumont-de-Lomagne	Création d'une salle polyvalente avec cinéma	212	Ville	n.c.	150 000 €
juil-10	Poligny	Création d'une salle de cinéma	212	Ville	n.c.	150 000 €

Source : Hexacom d'après CNC et articles de presse

**Dans le cas de Saint-Fargeau, et au regard du soutien octroyé par le CNC aux derniers projets de création d'établissements cinématographiques mono-écrans, nous préconisons de retenir une aide de l'ordre de 100 000 €.**

### Coordonnées du service instructeur

Cette aide sélective est administrée par le **Service de l'exploitation**, au sein de la Direction du cinéma du CNC. **Deux chargées de mission** gèrent ce fonds de soutien au sein de ce service :

**Centre National de la Cinématographie** / Direction du cinéma, Service de l'exploitation  
CNC, Direction du cinéma, Service de l'exploitation  
291 boulevard Raspail – 75675 Paris cedex 14

**Joséphine GRASSET**  
01 44 34 36 96 – [josephine.grasset@cnc.fr](mailto:josephine.grasset@cnc.fr)

**Hakima Haddouti**  
01 44 34 34 78 – [hakima.haddouti@cnc.fr](mailto:hakima.haddouti@cnc.fr)

## 6.3.2 Les aides des collectivités locales

### Principes de la loi Sueur

La loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique - dite « loi Sueur » - et la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale permettent aux **communes et aux départements de subventionner des entreprises existantes d'exploitation cinématographique** pour les **établissements réalisant en moyenne moins de 7 500 entrées hebdomadaires ou qui sont classés Art et Essai, ou pour la création d'un nouvel établissement.**

L'aide accordée par l'ensemble des collectivités locales **ne peut excéder 30% du chiffre d'affaires HT ou 30% du montant de l'investissement.**

**Sont exclues** de ce cadre légal les **collectivités locales** et, selon la jurisprudence, **les associations loi de 1901 maîtres** d'ouvrage du projet. La Ville de Saint-Fargeau n'est donc pas concernée par la loi Sueur.

## Le dispositif de la Région Bourgogne-Franche-Comté

### Présentation du dispositif

Il n'existe pas de dispositif régional dédié à la création d'un nouvel établissement cinématographique. Toutefois, la Région Bourgogne-Franche-Comté peut soutenir le projet de création d'une salle de cinéma à Saint-Fargeau au travers du **dispositif « Centralité rurales en région » (C2R)**.

La signature de la convention-cadre entre la commune de Saint-Fargeau, la Communauté de communes Puisaye-Forterre et la Région a eu lieu le 30 août 2023. La commune dispose désormais d'une **enveloppe globale de 500 000 €** pour réaliser des études de revitalisation, des actions d'animation et des opérations d'investissement concourant à son projet de revitalisation.

La convention a été conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Pour pouvoir être soutenu, un projet devra **nécessairement se situer à un stade DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) au plus tard en décembre 2026**.

### Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets proposés doivent être issus de la stratégie communale de revitalisation, s'inscrire au sein du périmètre de revitalisation et répondre aux thématiques suivantes :

- Ingénierie et concertation
- Animation innovante de centre-ville
- Aménagements d'espaces publics qualitatifs, partagés par les habitants
- Création et réhabilitation de logements dans les centres
- Reconversion de friches
- Équipements de services à la population
- Commerces et activités en centre-ville

En outre, une vigilance sera portée au critère de durabilité des projets qui devront respecter les critères de **performance énergétique** inscrits à l'annexe 4 du règlement d'intervention (téléchargeable ici : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/3121>)

En complément de ces critères de performance énergétique, la Région sera attentive, conformément au SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) « Ici 2050 », aux mesures visant à **accompagner les transitions et limiter l'impact sur l'environnement** des projets : sobriété foncière, désimperméabilisation et non artificialisation des sols, renouvellement urbain, performance énergétique des bâtiments, coexistence des modes de déplacements, protection de la biodiversité, pérennité des équipements et de leur entretien, gestion des eaux pluviales, mutabilité des équipements, adaptation et lutte contre le changement climatique, sobriété et économie des ressources.

### **Calcul et montant de l'aide**

La subvention est plafonnée, pour chaque projet mené sur la commune, à **50% de l'assiette éligible**.

Le montant total des subventions susceptibles d'être attribuées est **plafonné à 500 000 €, dans la limite des crédits inscrits au budget** et sous réserve des régimes d'aides applicables tous projets confondus sur le territoire de chaque commune, avec a minima deux projets ou deux thématiques différentes.

Cette aide n'exclut pas les financements par d'autres cofinanceurs pour le bénéficiaire. Toutefois, les aides de la Région attribuées sur la base de ce dispositif ne sont pas cumulables sur une même assiette éligible avec d'autres interventions de la Région qu'elles soient sectorielles ou territoriales.

### **Coordonnées du service instructeur**

Le dossier de demande d'aide devra être déposé sur la plateforme dématérialisée des aides de la Région, afin d'être instruit auprès du service Centralités et Quartiers.

À défaut, le dossier devra être déposé dans sa version papier à l'adresse suivante :

**Région Bourgogne-Franche-Comté**  
Hôtel de Région  
Service Centralité et Quartiers  
4 Square Castan – 25 031 Besançon Cedex

Pour plus d'informations concernant ce dispositif, il est possible de consulter le **règlement d'intervention** téléchargeable à cette adresse : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/3121>, ou de prendre contact avec **Madame Marie-Laure TRIDON, chargée de mission** (marielaure.tridon@bourgognefranche-comte.fr – 03.80.44.37.16)

### **Le dispositif du département de l'Yonne**

---

Dans le cadre du Pacte Territoires 2022-2027, le Département prévoit une enveloppe inédite de 36 millions d'euros sur cinq ans pour soutenir les projets des communes et intercommunalités dans des contrats de territoire.

Le Pacte Territoires est destiné, au niveau du territoire d'une communauté de communes ou d'agglomération, à soutenir les investissements de l'ensemble des communes et de l'intercommunalité, dans leurs champs de compétences respectifs et sans centralisation ou filtre intercommunal.





Le Pacte Territoires est **mis en œuvre par un contrat de territoire**. Une convention signée par le Département, les communes et l'intercommunalité liste les projets prioritaires et structurants sur le territoire concerné. L'engagement est pluriannuel, la programmation annuelle avec un vote de l'assemblée départementale. Un comité local de suivi en charge du pilotage de chaque contrat aura un rôle de concertation, de proposition puis de programmation, dans une démarche de coordination. Il sera composé d'élus du Département, des maires et du président de l'intercommunalité du territoire concerné.



Les dispositifs sont les suivants :

- « **Villages de l'Yonne** » pour des projets de 5 000 à 200 000 €HT, situés hors Sens et Auxerre ;
- « **Ambitions pour l'Yonne** » et « **Ambitions +** », pour des projets d'investissement de plus de 200 000 €HT, concernant toute commune et intercommunalité de l'Yonne ;
- « **Grands projets à rayonnement départemental** », pour des projets de minimum 1 million d'€.

**Pacte territoires 2022-2027 = 32 M€**

	 <b>VILLAGES DE L'YONNE</b>	 <b>AMBITIONS POUR L'YONNE</b>	 <b>AMBITIONS +</b> <i>Attractivité touristique et résidentielle Usages du numérique Transition écologique - Solidarités</i>	 <b>GRANDS PROJETS À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL</b>
<b>Enveloppe départementale</b>	10 M €	18 M €	4 M €	4 M €
<b>Bénéficiaires</b>	Communes hors Sens et Auxerre	EPCI - Communes	EPCI - Communes	EPCI - Communes
<b>Plancher dépenses</b>	5 000 € HT	200 001 € HT	200 001 € HT	1 M € HT
<b>Plafond dépenses</b>	200 000 € HT	Néant	Néant	Néant
<b>Taux intervention</b>	40 %	30 %	Bonification de 20 points maximum de la subvention Ambitions pour l'Yonne	30 %
<b>Plafond subvention</b>	80 000 €	500 000 €	300 000 €	1 M €

**MAXIMUM 800 000 €**

Source : Département de l'Yonne

Dans le cadre du projet de création d'un cinéma de proximité mono-écran à Saint-Fargeau, ce sont donc les dispositifs « Ambitions pour l'Yonne » et « Ambitions + » qui peuvent être sollicités. Le règlement général d'attribution et de versement des aides aux communes et EPCI dans le cadre de ces dispositifs est présenté ci-après.

### Objet

Le projet subventionnable doit participer à l'attractivité globale du territoire concerné en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations, etc. dans toutes les politiques publiques. Les travaux de voirie ne sont pas éligibles sauf les projets de voies douces (véloroute, chemin piétonnier, de halage, etc.) et ceux liés à un aménagement de l'espace public.

Dans le cadre du **programme « Ambitions + »**, la subvention pourra se voir majorée en cas de projet s'inscrivant dans les politiques prioritaires du Département : **attractivité touristique et résidentielle, développement et usages numériques, transition écologique** (énergies renouvelables, voies douces, bâtiments à énergie positive, requalification d'un site existant), et **solidarités** (enfance, famille...). La délibération sollicitant l'aide départementale devra clairement expliciter la majoration de taux sollicitée.

### **Bénéficiaires**

Communes et EPCI signataires d'un contrat de territoires, ainsi que les syndicats mixtes fermés dont ils sont membres, à l'exception des syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères et du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne.

### **Calcul et montant de l'aide**

- Pour le **programme « Ambitions pour l'Yonne »**, le montant plancher du projet est fixé à 200 001 € HT, sans plafond. **Subvention d'un taux maximum de 30% plafonnée à 500 000 €.**
- Pour le **programme « Ambitions + »** : le montant plancher du projet est fixé à 200 001 € HT, sans plafond. **Bonification du taux de subvention de 20 points maximum** (et surplafond de la subvention de 300 000 € maximum) soit un montant de subvention **plafonné à 800 000 € au total** (pour les deux programmes).

### **Principe de cofinancement**

Toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure **une participation minimale de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques** à son projet. Des dérogations sont toutefois prévues à l'article L.1111-10 du CGCT.

Le Département, lors de l'instruction du dossier, sera particulièrement vigilant à la mobilisation par le demandeur de tous les co-financeurs possibles, **le Département n'ayant vocation à intervenir financièrement qu'en complément des autres financeurs publics**, tels que l'Europe (notamment le programme LEADER), l'État (DETR, DSIL) et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

### **Dépenses subventionnables**

Sont subventionnables tous les investissements effectués, sous maîtrise d'ouvrage du demandeur, sur des bâtiments et des équipements lui appartenant (propriété pleine ou tant que preneur d'un bail emphytéotique administratif), y compris les projets d'embellissement de l'espace public et les travaux de voirie (amélioration et modernisation) dont les voies douces (véloroute, chemin piétonnier, de halage, etc).

Sont également subventionnables les acquisitions immobilières (terrain et/ou bâtiments) lorsqu'elles sont liées à un programme déterminé de travaux (exemple : acquisition d'un bien immobilier pour réhabilitation et transformation en un équipement public). Une fois la destination du bien définie et dans la limite de 18 mois suivant la signature de l'acte notarié, les dépenses relatives aux acquisitions immobilières déjà réalisées seront réintégrées dans l'assiette des dépenses éligibles.

Sont exclus :

- les acquisitions (fourniture et/ou pose) de mobilier ou de matériel, à l'exception des biens immobiliers par destination, (article 524 du Code civil) et ceux intégrés dans le projet d'une construction ou d'une réhabilitation (intégration dans le marché public) ;
- les travaux relevant de la dotation « Amendes de police » (ex : travaux de sécurité routière, de signalisation, d'aménagement de parking etc.) ;
- les investissements relatifs au service public industriel et commercial d'eau potable et d'assainissement ;
- les programmes de rénovations énergétiques d'un parc locatif ;
- les dépenses relatives à l'extension d'un commerce.

Chaque demandeur ne peut prétendre qu'à une seule subvention annuelle sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'assemblée délibérante du Département et/ou par le Comité local de suivi.

### **Dépenses éligibles**

Seules les dépenses **Hors Taxes** exposées dans le dossier de demande de subvention sont prises en compte pour le calcul de la subvention.

Les frais annexes suivants sont pris en compte dans la dépense subventionnable :

- les honoraires du maître d'œuvre, à savoir conception du projet, APS, APD, conduite et surveillance des travaux, à l'exclusion des honoraires pour étude préalable et des frais attachés à la mission d'assistance durant la période de parfait achèvement, période qui s'étend sur un an après la réception des travaux ;
- les frais de bureau de contrôle ;
- les frais du coordinateur SPS.

Pour les acquisitions de bâtiments, c'est le prix de vente (hors frais de notaire) qui sert de base au calcul de la subvention, étant entendu qu'il est plafonné à l'évaluation de la DIE lorsque celle-ci est obligatoire (transactions d'un montant égal ou supérieur à 180 000 € pour les acquisitions amiables).

Les acquisitions foncières sont éligibles à une aide uniquement si elles sont liées à un programme déterminé de travaux (pas de financement pour réserve foncière pure).

### **Coordonnées du service instructeur**

Le dossier de demande de subvention doit être envoyé au Département en un seul exemplaire, par voie postale ou par courriel, à l'adresse suivante :

**Département de l'Yonne / Monsieur le Président**  
Hôtel du Département  
16-18 boulevard de la Marne – 89 089 Auxerre Cedex  
03.86.72.87.94 – [pacte-territoires@yonne.fr](mailto:pacte-territoires@yonne.fr)

Pour plus d'informations concernant ce dispositif, consultez le **règlement d'intervention** téléchargeable à cette adresse : <https://www.yonne.fr/Territoire/Politiques-Territoriales-et-Attractivite/Pacte-Territoires-2022-2027>

## Conclusion en six points

**1** La ZIC de Saint-Fargeau représente un territoire de 42 communes totalisant **22 000 habitants**, dont 15% résident à 10 minutes maximum du centre-ville. L'ensemble de la ZIC se caractérise par un **recul démographique** de -7% sur la décennie 2010-2020, alors que la France métropolitaine a enregistré une croissance positive de +4%. Les **caractéristiques sociodémographiques** sont plutôt **peu favorables à une forte fréquentation cinématographique**. On observe d'une part, une surreprésentation des retraités par rapport à la moyenne nationale (un atout dans la contexte actuel) mais une sous-représentation des moins de 25 ans et des CSP+, et d'autre part, un **niveau de vie modeste**, 89% de la population résidant dans une commune dont le niveau de vie médian est inférieur à 21 000 € par an (contre 22 000 € en moyenne nationale).

À la population résidentielle s'ajoute celle des résidents secondaires et bi-résidents estimée à près de **2 200 personnes** susceptible de se rendre au cinéma lors de leurs séjours, et dont la sociologie (retraités, cadres...) est particulièrement favorable à une pratique cinématographique régulière.

Enfin, le territoire présente une **attractivité touristique** marquée par le spectacle historique du **Château de Saint-Fargeau** (30 000 personnes par an) et la visite du **Château-fort de Guédelon** à moins d'un quart d'heure de Saint-Fargeau (300 000 personnes par an)/

**2** Depuis la fermeture du cinéma LE BOISGELIN en 2002, la ZIC compte un seul établissement cinématographique de proximité, le **CINÉTOILE de Toucy**, situé à **18 minutes** de Saint-Fargeau, ainsi que deux points de diffusion du **circuit itinérant PANORAMIC** à Saint-Sauveur-en-Puisaye et Champignelles. Établissement mono-écran de 74 places exploité par une association, le CINÉTOILE a démarré son activité à la fin de l'année 2020. En 2022, il a réalisé 8 000 entrées avec une moyenne de 8 séances hebdomadaires (sur 51 semaines) et une ligne éditoriale mixte (44% de séances avec des films Art et Essai). Son rythme de croisière devrait, selon Hexacom, se situer entre 12 000 et 15 000 entrées annuelles.

La ZIC de Saint-Fargeau se caractérise par une **densité de 34 fauteuils pour 10 000 habitants** en 2022, nettement inférieure aux moyennes départementale et nationale (124 dans l'Yonne et 178 en France métropolitaine), et par un indice de fréquentation de **0,4 entrée par habitant** en 2019, également très en-dessous de ces moyennes (2,2 dans l'Yonne et 3,3 en France métropolitaine).

Autour de la ZIC, l'environnement concurrentiel est principalement représenté par le **multiplexe CGR CASINO d'Auxerre à 40 minutes** de Saint-Fargeau, doté de **8 salles**, avec un projet d'extension à 11 salles, ainsi que par les deux cinémas de proximité de 2 écrans chacun de **Cosne-Cours-sur-Loire** et **Clamecy**, situés à respectivement 30 et 45 minutes. Le CGR CASINO d'Auxerre programme 38 séances hebdomadaires par salle en moyenne et dispose d'une ligne éditoriale mixte (27% de séances Art et Essai), ce qui lui permet d'être titulaire du

classement Art et Essai avec le label *Jeune Public*. Cette programmation variée ainsi que l'excellent accès aux films dont il bénéficie (170 sorties nationales en 2019) lui permettaient d'enregistrer autour de 350 000 entrées annuelles avant la crise sanitaire.

**3** Compte tenu de la configuration actuelle de l'offre cinématographique dans et autour de la ZIC, le potentiel de fréquentation d'un cinéma de proximité modernisé à Saint-Fargeau est évalué **entre 18 000 et 22 000 entrées annuelles, dont 5% sur des séances scolaires**. Cette estimation est fondée sur un impact modéré mais durable de la crise sanitaire de la *Covid-19* sur les comportements de fréquentation des spectateurs, mais ne tient pas compte de la fréquentation générée par les résident secondaires et bi-résidents.

**4** La capacité idéale (théorique) pour réaliser ce potentiel de fréquentation, en tenant compte d'une ouverture 49 semaines par an et d'une moyenne de 15 séances hebdomadaires, est comprise **entre 110 et 140 places** (médiane : 125 places).

**Le projet de réhabilitation de l'ancien cinéma LE BOISGELIN** (99 places) devrait conduire à réduire sa jauge de 10 à 20 places, soit une **capacité après travaux comprise entre 80 à 90 places**, sans impact significatif sur le potentiel de fréquentation.

**5** Sur la base de **18 000 entrées** la première année pleine avec 1 salle, d'un prix moyen de **5,10 €** par spectateur et d'**1,0 poste ETP d'agent de cinéma**, l'exploitation est déficitaire de **-8 000 €**. Avec 20 000 entrées, un prix moyen de 5,15 € et le versement de la prime Art et Essai en seconde année, le résultat brut d'exploitation est négatif à **-1 400 €**. En troisième année, avec **22 000 entrées** et l'augmentation du prix moyen à 5,20 €, l'exploitation devient excédentaire de **+5 000 €**.

L'exploitation de la salle génère **8 000 € à 9 000 € de droits acquis** annuellement au soutien automatique du CNC, ouvrant la possibilité d'une **avance majorée d'environ 46 000 €** au démarrage du projet, au bénéfice du propriétaire du fonds de commerce.

**6** L'opération de création d'un cinéma mono-écran à Saint-Fargeau, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, pourrait obtenir une **aide sélective du CNC de l'ordre de 100 000 €**. La commune pourrait également prétendre à un soutien financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de de l'Yonne, dans le cadre de dispositifs non fléchés spécifiquement sur le cinéma.



# Annexes

## Annexe 1 – Note méthodologique

### > Définition des acronymes utilisées dans l'étude

- **ADRC** : Agence nationale pour le développement du cinéma en régions
- **AE** : Art et Essai
- **AFCAE** : Association Française des Cinémas Art et Essai
- **CDACi** : commission départementale d'aménagement cinématographique
- **CNACi** : commission nationale d'aménagement cinématographique
- **CNC** : Centre national du cinéma et de l'image animée
- **CSG** : contribution sociale généralisée
- **CRDS** : contribution pour le remboursement de la dette sociale
- **CVC** : chauffage, ventilation et climatisation
- **EBE** : excédent brut d'exploitation
- **EPCC** : établissement public de coopération culturelle
- **EPCI** : établissement public de coopération intercommunale
- **FNCF** : Fédération Nationale des Cinémas Français
- **HT** : hors taxe
- **Insee** : Institut national de la statistique et des études économiques
- **JP** : Jeune Public (label Art et Essai)
- **PCS** : profession ou catégorie socioprofessionnelle
- **PR** : Patrimoine et Répertoire (label Art et Essai)
- **RD** : Recherche et Découverte (label Art et Essai)
- **SARL** : société à responsabilité limitée
- **TTC** : toutes taxes comprises

- **TVA** : taxe sur la valeur ajoutée
- **UC** : unité de consommation
- **UFR** : usager en fauteuil roulant
- **UU** : unité urbaine
- **VàDA** : vidéo à la demande par abonnement (appelée aussi "SVOD" pour "Subscription video on demand")
- **VOSTF** : version originale sous-titrée en français
- **ZAC** : zone d'aménagement concerté

## > **Données sur l'équipement, l'offre et la fréquentation cinématographique**

### Données chiffrées

- Sauf indication contraire, tous les chiffres relatifs au **secteur cinématographique** cités dans cette étude proviennent directement des bases de données du **CNC** et concernent le territoire de la **France métropolitaine**.
- Les chiffres de 2020, 2021 et 2022 ne pouvant être considérés comme significatifs<sup>14</sup> en ce qui concerne la fréquentation et la programmation, ce dossier a été réalisé avec les données **2019** pour ce type d'indicateurs, mais avec les données **2022** pour l'équipement.
- Sauf indication contraire, les **parts de séances Art et Essai** des cinémas sont calculées sur le total des séances programmées sur l'année, tous types de programmes inclus, à savoir : films de long métrage, films de court métrage et hors film. Quand les parts de séances Art et Essai sont calculées uniquement sur les séances de films de long métrage, on précise "séances de cinéma".
- De la même manière, sauf indication contraire, les **parts d'entrées Art et Essai** des cinémas sont calculées sur le total des entrées réalisées sur l'année, tous types de programmes inclus. Quand les parts d'entrées Art et Essai sont calculées uniquement sur les entrées réalisées avec des films de long métrage, on précise "entrées cinéma".

---

<sup>14</sup> Et ce, en raison des deux périodes de fermeture des salles de cinéma dues à la pandémie de Covid-19 (du 14 mars au 21 juin 2020 puis du 30 octobre 2020 au 18 mai 2021) et des autres conséquences de la crise sanitaire qui ont pu freiner de façon importante la fréquentation des salles de cinéma en 2020, 2021 et 2022, comme la mise en place de mesures sanitaires contraignantes ou encore les perturbations du calendrier de sortie des films.

---

## Classement Art et Essai

- Le **classement Art et Essai 2022** des cinémas est le classement annuel définitif après avis de la commission du cinéma d'art et d'essai.
- En plus du classement Art et Essai, le CNC peut attribuer **trois labels** (cumulatifs) attestant d'un travail d'animation et de programmation spécifique dans trois domaines :
  - *Jeune Public* (JP) : programmation significative, régulière et systématique - sur temps scolaire et hors temps scolaire - de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne de la mention "Jeune Public" (cette mention est décernée par le groupe Jeune Public de l'AFCAE) ;
  - *Recherche et Découverte* (RD) : programmation significative de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne de la mention "Recherche et Découverte" (cette mention est attribuée par le Collège de recommandation) ;
  - *Patrimoine et Répertoire* (PR) : programmation significative de films pour lesquels la recommandation Art et Essai du CNC s'accompagne de la mention "Patrimoine et Répertoire" (en cas de ressortie, la mention "Patrimoine et Répertoire" est octroyée par le Collège de recommandation, les films recommandés sortis depuis plus de vingt ans et les films ayant reçu l'aide à la distribution des films de répertoire du CNC bénéficiant d'une attribution automatique de cette mention).

## Définitions

- Un **multiplexe** désigne un établissement cinématographique de 8 écrans ou plus, selon la définition retenue par le CNC.
- Un **miniplexe** désigne communément un complexe de nouvelle génération doté de 4 à 7 écrans.
- Selon l'usage professionnel, chaque établissement cinématographique fait l'objet d'un classement en **trois catégories** :
  - La petite exploitation regroupe les cinémas qui réalisent moins de 80 000 entrées annuelles ;
  - La moyenne exploitation comprend ceux qui réalisent entre 80 000 et 450 000 entrées par an ;
  - La grande exploitation rassemble tous les établissements qui enregistrent plus de 450 000 entrées.
- Une **œuvre cinématographique** au sens de la législation française est une œuvre ayant obtenu un visa d'exploitation en France ou une œuvre étrangère qui a fait l'objet d'une exploitation cinématographique commerciale dans son pays d'origine. Par ailleurs, une œuvre cinématographique est qualifiée de long métrage si sa durée est d'au moins une heure ; en deçà, il s'agit d'une œuvre cinématographique de court métrage.
- Il est communément admis que les **films Art et Essai dits "porteurs"** sont les films recommandés distribués sur au moins 150 copies en sortie nationale en France (le seuil de 175 copies est parfois préféré) et qui présentent donc un fort potentiel commercial. On en dénombre généralement une

cinquantaine chaque année mais leur nombre s'est accru à 68 en 2019. Ces œuvres ont capté plus de la moitié des entrées des films Art et Essai et 21% de la fréquentation totale en 2019.

- Le **hors film** désigne l'ensemble des contenus programmés dans les salles de cinéma qui ne sont pas des œuvres cinématographiques au sens du droit français. Il peut s'agir, entre autres, de captations de spectacles vivants et d'événements sportifs, de programmes audiovisuels, de jeux vidéo, de visites virtuelles d'expositions ou encore de ciné-conférences.
- Selon le CNC, les **spectateurs assidus** vont au cinéma au moins une fois par semaine, les spectateurs **réguliers** y vont au moins une fois par mois (et moins d'une fois par semaine) et les **occasionnels** au moins une fois par an (et moins d'une fois par mois).

## > Statistiques sociodémographiques

### Source et dates

- Sauf indication contraire, tous les chiffres relatifs à la **démographie** cités dans cette étude proviennent directement des bases de données de l'**Insee** et portent sur le territoire de la **France métropolitaine**.
- Les **populations des communes et unités urbaines** indiquées dans l'étude sont issues des **populations légales 2020**, établies par le dernier recensement de l'Insee.
- Les **statistiques démographiques des communes par groupe d'âge et par profession et catégorie socioprofessionnelle** sont quant à elles calculées par l'Insee sur la base des **populations 2020** (dernières données Insee disponibles).

### Définitions

- La notion de population utilisée dans ce dossier est la notion de **population municipale**, qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule (la notion de population municipale a remplacé depuis le recensement de 2006 celle de population sans doubles comptes, utilisée dans les recensements de 1982, 1990 et 1999 et qui correspondait alors à la notion de population statistique).
- Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

- Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ces derniers sont classés en six grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture et enfin transports.
- On regroupe sous l'appellation "**CSP+**" les catégories socioprofessionnelles dites supérieures, à savoir les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.
- La dénomination "**CSP-**" rassemble les catégories socioprofessionnelles dites inférieures, à savoir les agriculteurs exploitants, les employés et les ouvriers.
- Conformément à la définition de l'Insee, les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : il s'agit notamment des jeunes de moins de 15 ans, des étudiants et des retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, des hommes et femmes au foyer, des personnes en incapacité de travailler, etc.
- Le **niveau de vie** selon l'Insee correspond au revenu disponible par UC. Le revenu disponible correspond au revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Le revenu disponible par UC, ou niveau de vie, est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'UC qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (c'est-à-dire le même niveau de vie).

## > Calcul du temps d'accès au site du projet

- L'estimation des temps de trajet utilise le service de cartographie en ligne **Google Maps** afin de disposer, à partir du centre-ville de Saint-Fargeau, de données uniformes et cohérentes, tenant compte des limitations de vitesse en ville, zone périurbaine et grands axes.
- Le temps d'accès est calculé **depuis chaque commune ou établissement cinématographique** concerné jusqu'au site du projet.
- Ces temps de déplacement sont calculés à trafic normal et météo normale, selon l'itinéraire proposé le plus rapide, sur la base d'un **départ le samedi 12 novembre 2022 à 20h00**.
- Quand Google Maps fournit un itinéraire avec une fourchette de temps d'accès, c'est la **moyenne des deux durées** qui est retenue.

## Annexe 2 – Composition communale de la ZIC

Code INSEE 2023	Nom de la commune 2023	Temps d'accès en mn	Population municipale 2010	Population municipale 2020	Évolution 2010-2020
89344	Saint-Fargeau	2	1 793	1 482	-17,3%
89325	Ronchères	6	114	90	-21,1%
89352	Saint-Martin-des-Champs	6	272	265	-2,6%
89365	Saint-Privé	8	559	525	-6,1%
89220	Lavau	9	509	436	-14,3%
89254	Mézilles	10	573	518	-9,6%
<b>Zone primaire : 0-10 mn</b>			<b>3 820</b>	<b>3 316</b>	<b>-13,2%</b>
89273	Moutiers-en-Puisaye	12	282	275	-2,5%
89368	Saint-Sauveur-en-Puisaye	12	941	895	-4,9%
89046	Bléneau	14	1 441	1 164	-19,2%
45141	Faverelles	14	159	156	-1,9%
58227	Saint-Amand-en-Puisaye	14	1 297	1 223	-5,7%
89408	Tannerre-en-Puisaye	14	299	274	-8,4%
45323	Thou	14	237	220	-7,2%
89462	Villeneuve-les-Genêts	14	308	304	-1,3%
58012	Arquian	16	603	571	-5,3%
45023	Batilly-en-Puisaye	18	112	111	-0,9%
58033	Bitry	18	321	301	-6,2%
89073	Champignelles	18	1 039	911	-12,3%
58094	Dampierre-sous-Bouhy	18	487	444	-8,8%
89173	Fontaines	18	470	467	-0,6%
89367	Saints-en-Puisaye	18	593	543	-8,4%
89420	Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe	18	1 076	1 007	-6,4%
58007	Annay	20	315	344	9,2%
45040	Bonny-sur-Loire	20	2 049	1 861	-9,2%
58036	Bouhy	20	452	462	2,2%
45052	Breteau	20	73	99	35,6%
89072	Champcevrains	20	336	307	-8,6%
45070	Champoulet	20	47	58	23,4%
45120	Dammarie-en-Puisaye	20	180	171	-5,0%
89179	Fontenoy	20	317	298	-6,0%
58270	Saint-Vérain	20	346	356	2,9%
89416	Thury	20	454	442	-2,6%
89419	Toucy	20	2 628	2 589	-1,5%
89216	Lainsecq	22	375	319	-14,9%
89222	Levis	22	246	218	-11,4%
89324	Rogny-les-Sept-Écluses	22	736	672	-8,7%
89215	Lain	24	163	185	13,5%
89383	Sementron	24	117	103	-12,0%
89272	Moulins-sur-Ouanne	25	309	288	-6,8%
89217	Lalande	26	131	136	3,8%
89331	Sainpuits	26	335	311	-7,2%
89400	Sougères-en-Puisaye	26	341	317	-7,0%
<b>Zone secondaire</b>			<b>19 615</b>	<b>18 402</b>	<b>-6,2%</b>
<b>Total ZIC de Saint-Fargeau</b>			<b>23 435</b>	<b>21 718</b>	<b>-7,3%</b>

© Hexacom 2023 d'après Insee et Google Maps (temps de trajet calculés pour un samedi à 20h)

## Annexe 3 – Grilles de calcul du marché potentiel

### > Marché potentiel commercial

	Entrées	Part réalisée dans la ZIC	Zone secondaire	Zone primaire	ZIC
Population 2020			18 402	3 316	21 718
Fréquentation commerciale résidentielle théorique			40 864	13 699	54 563
<b>Indice de fréquentation correspondant</b>			<b>2,2206</b>	<b>4,1312</b>	<b>2,5123</b>
Part dans la zone			74,9%	25,1%	100,0%
<b>Fréquentation potentielle THÉORIQUE</b>			<b>40 864</b>	<b>13 699</b>	<b>54 563</b>
Part réalisée par les cinémas dans et autour de la zone :					
PDM réalisée dans la zone					
CINÉTOILE Toucy	15 000	90%	13 500		13 500
Circuit itinérant PANORAMIC	5 000	100%	4 000	1 000	5 000
soit en entrées à déduire			<b>17 500</b>	<b>1 000</b>	<b>18 500</b>
<b>Potential d'entrées avant évasion vers les pôles attractifs autour de la ZIC</b>			<b>23 364</b>	<b>12 699</b>	<b>36 063</b>
Évasion vers pôles attractifs : multiplexe CGR CASINO d'Auxerre (à 40 mn)					
Taux de fuite retenus					
hyp basse			-50%	-40%	<b>-46%</b>
hyp haute			-40%	-30%	<b>-36%</b>
Entrées à déduire			-11 682	-5 080	<b>-16 761</b>
			-9 346	-3 810	<b>-13 155</b>
<b>Fréquentation potentielle DISPONIBLE</b>					
hyp basse			<b>11 682</b>	<b>7 619</b>	<b>19 301</b>
hyp haute			<b>14 018</b>	<b>8 889</b>	<b>22 908</b>
Reports d'entrées des cinémas dans ou proches de la zone : néant					
Taux de report retenus					
hyp basse					0%
hyp haute					0%
Entrées à ajouter					0
					0
<b>Fréquentation potentielle RÉALISABLE</b>					
hyp basse					<b>19 301</b>
hyp haute					<b>22 908</b>

© Hexacom 2023



> **Marché potentiel scolaire**

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collèges		Lycées		Total	
	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute
<b>Effectifs scolaires 2021/2022</b>										
Écoles maternelles	58									
Écoles élémentaires et ULIS			120							
Collèges					424					
<b>Total</b>	<b>58</b>		<b>120</b>		<b>424</b>		<b>0</b>		<b>602</b>	
<b>Fréquentation potentielle</b>										
Hypothèse scolaires inscrits	30%	40%	50%	60%	30%	40%	10%	15%		
Soit en nombre d'inscrits	17	23	60	72	127	170	0	0		
Taux moyen d'absentéisme	20%	15%	10%	5%	5%	0%	5%	0%		
Fréquentation potentielle par trimestre	14	20	54	68	121	170	0	0		
Nombre de cycles annuels	3	3	3	3	3	3	3	3		
<b>Soit pour 1 ANNÉE scolaire</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>162</b>	<b>205</b>	<b>363</b>	<b>509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Fréquentation potentielle</b>										
Part de la fréquentation scolaire affectée au cinéma	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
<b>Soit Entrées scolaires sur dispositifs nationaux REALISABLE</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>162</b>	<b>205</b>	<b>363</b>	<b>509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>566</b>	<b>773</b>

© Hexacom 2023 d'après Éducation Nationale

## Annexe 4 – Grille de calcul de la prime Art et Essai

	Règle	Futur cinéma
<b>Catégories communes 2ème groupe</b>	C, D, E	E
<b>Méthode de calcul</b>		
nombre total de séances		735
<b>nombre d'écrans</b>		<b>1</b>
moyenne des séances par écran	Y	735
<b>part de l'Art et Essai</b>		<b>35,0%</b>
total séances art-et-essai	X	257
indice	X/Y	0,35
<b>Coefficient multiplicateur</b>		
1 écran	1,25	1,25
2 écrans	1,05	
3 écrans	0,85	
4 écrans	0,75	
5 écrans	0,70	
6 écrans	0,60	
7 écrans	0,55	
8 écrans	0,51	
9 écrans	0,48	
10 écrans	0,45	
11 écrans	0,43	
12 écrans	0,41	
13 écrans	0,39	
14 écrans	0,37	
15 écrans et +	0,35	
<b>Éligibilité minimum selon catégories</b>		
C	$\geq 0,40$	
D	$\geq 0,30$	
E	$\geq 0,25$	<b>0,44</b>
<b>Coefficient pondérateur (à ajouter)</b>		
coeff majorateur	0 à 0,35	0,00
coeff minorateur	0 à 0,65	0,00
<b>Classement selon catégories</b>		
C	$\geq 0,40$	
D	$\geq 0,30$	
E	$\geq 0,25$	<b>0,44</b>
<b>Subvention (barème 2019)</b>	—	<b>4 000 €</b>
Coefficient de minoration exceptionnel	—	0,0%
<b>Subvention déduite</b>	—	<b>4 000 €</b>
<b>Prime labels</b>		<b>600 €</b>
<b>Prime court-métrages</b>		<b>- €</b>
<b>Subvention Art et Essai TTC</b>	—	<b>4 600 €</b>

Source : Hexacom d'après CNC

(\*) Classement année n fondé sur la programmation juillet n-2 / juin n-1.

## Annexe 5 – Modalités de calcul du fonds de soutien

Le fonds de soutien repose sur le **principe d'une épargne-investissement** : la TSA (taxe spéciale additionnelle) versée sur chaque billet vendu (entre 11 et 12% du prix du billet) vient alimenter **un compte de de soutien** géré par le CNC, que l'exploitant peut mobiliser à l'occasion d'une modernisation de ses salles, dans la limite de **90% du montant de l'investissement**. Toutefois, le législateur a permis à l'exploitant de pouvoir mobiliser ses "droits acquis" dans d'autres cas :

- En cas de travaux de **modernisation d'une autre salle** dont il possède le fond (on parle alors de "transfert de droits acquis") ;
- En cas de **construction de salle(s)**, en mobilisant une partie des droits qu'il est censé acquérir par le versement de la TSA sur cette exploitation (on parle alors d'une "avance sur droits acquis").

Dans le second cas, **six mois après l'ouverture** de la ou des salles dans le cas d'une création, ou dès l'ouverture lors d'une extension, un dossier de demande du bénéfice du soutien financier automatique peut être déposé. Le CNC versera alors une aide financière calculée sur le montant de TSA acquittée sur les 12 mois précédents. Le coefficient multiplicateur appliqué varie en fonction du volume de TSA versé au cours de cette période :

- Moins de 152 000 € de TSA : **3 fois** le montant annuel des droits acquis ;
- Entre 152 000 € et 305 000 € de TSA : **2 fois** le montant annuel des droits acquis ;
- Plus de 305 000 € de TSA : **1,5 fois** le montant annuel des droits acquis.

Les droits acquis sont **calculés par établissement** suivant le barème suivant :

Tranche de taxe acquittée	Taux de retour
De 0 à 8 500 €	80%
De 8 501 à 25 500 €	70%
De 25 501 à 51 000 €	60%
De 51 001 à 136 200 €	50%
Plus de 136 200 €	20%

Source : CNC

De plus, pour préserver les droits dont peut bénéficier l'exploitation de taille intermédiaire, l'État a mis en place un système de **coefficient majorateur** progressif pour **tous les établissements, en fonction de leur nombre d'écrans** (coefficient à appliquer au résultat du calcul par tranche) :

Nombre d'écrans	Coefficient
1 et 2 écrans	1,00
3 écrans	1,05
4 écrans	1,11
5 écrans	1,16
6 écrans	1,20
7, 8, 9, 10, 11 et 12 écrans	1,26
13 écrans et plus	1,00

Source : CNC

## > Avance majorée

En cas de restructuration ou de rénovation importante, le CNC peut prononcer une majoration de l'avance, avec application d'un multiplicateur maximum de 6. Cette possibilité n'est toutefois ouverte qu'aux exploitants ayant réalisé, en moyenne, au cours de deux années précédant la demande, moins de 1% des entrées sur le territoire national.

## > Travaux éligibles

Les travaux pour le financement duquel le soutien financier de l'État peut être accordé (sur envoi des factures au CNC dans un délai de cinq ans à compter de la réalisation des travaux), sont fixés et définis comme suit :

- L'acquisition et l'installation des équipements de projection ;
- L'amélioration technique des conditions de projection, y compris l'utilisation de nouvelles techniques de projection ;
- L'accessibilité des personnes handicapées ;
- Les études techniques et le contrôle technique des salles ;
- La construction, l'amélioration, la réfection et l'aménagement des bâtiments ;
- L'achat, le remplacement et l'installation du matériel nécessaire à la continuité de l'exploitation ou à la modernisation des équipements à condition que ce matériel ne soit pas destiné à être stocké ;
- L'équipement informatique lié à l'activité d'exploitation cinématographique ;
- La maintenance des équipements de projection et de sonorisation, de l'équipement informatique ainsi que des ascenseurs et élévateurs et des appareils de chauffage et de climatisation ;
- Les supports et matériels techniques nécessaires à la promotion de la programmation des établissements de spectacles cinématographiques ;
- La mise en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité et avec les règles d'urbanisme ;
- La construction d'aires de stationnement et l'amélioration des accès aux établissements de spectacles cinématographiques ;
- L'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat, le remplacement, l'installation et la maintenance d'équipements, en vue d'assurer ou de renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- L'achat et la location de matériels et de logiciels, ou les frais d'abonnement y afférent, ainsi que la souscription à des services, servant à la mise en place et au développement de l'exploitation de données, de la communication électronique et du marketing numérique ;
- La formation des personnels et bénévoles des établissements à l'utilisation, l'entretien et la maintenance des équipements de projection numérique ; à l'accueil des personnes handicapées ; à l'utilisation de nouveaux outils et méthodes liés à l'exploitation de données, à la communication électronique et au marketing numérique.

> **Sont exclus des travaux et investissements éligibles :**

- Les investissements réalisés dans le but de générer des recettes annexes à celles de l'activité de projection d'œuvres cinématographiques ;
- Les dépenses relatives à l'entretien des locaux et aux fournitures consommables de l'établissement ou de ses dépendances.



Hexacom

Conseil cinéma et audiovisuel